

# 11<sup>e</sup> Synode régional

*Mission de l'Eglise et ministères*



**Cahier post-synodal**



## CAHIER POST-SYNODAL

Le synode de la Région Centre-Alpes-Rhône, régulièrement convoqué, a tenu sa onzième session ordinaire les 10, 11 et 12 novembre 2023 à Vogüé.

### BUREAU DU SYNODE

Modérateur : Pr Alain PELISSIER

Vice-modérateurs : Mme Nadine DAILCROIX  
M. Benjamin MANGADO

Secrétariat : Mme Nicole DAILCROIX (responsable du secrétariat)  
Pr Christian BONNET (Enregistrements)

Questure : Mme Sophie DAUTHEVILLE-GUIBAL  
Mme Laure EXERTIER  
M. Pascal FARJON (responsable de l'équipe)  
Mme Anne-Sophie GUERPILLON  
M. Patrick HERBERT  
Pr Rabbi IKOLA MONGU  
M. Mala RAKOTOMALALA

### COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES

Pr Marc LABARTHE  
Pr Samuel KPOTI

M. Yves ASTIER (abs)  
Mme Christine CAUET  
Mme Angèle COMMUNIER  
Mme Hélène VIAL (abs)

### AUMONIERS du SYNODE

Pr Claude CAUX-BERTHOUD

Prieure de la Fraternité spirituelle des veilleurs  
de 2012 à mars 2023

### RAPPORTEURS SUR LE SUJET SYNODAL

Mme Anne BEAU-REDER  
Pr Gérald MACHABERT  
Pr David VEDHUIZEN



*Appel des synodaux par Mme Fabienne Lecoanet, secrétaire du Conseil régional*



*L'équipe de la modération, de gauche à droite :  
M. Benjamin Mangado, vice-modérateur - Pr Alain Pélissier, modérateur -  
Mme Nadine Dailcroix, vice-modératrice.*



*Bureau du Conseil régional, de gauche à droite :  
Mme Myriam Moyen, vice-présidente CR - Pr Robin Sautter, président CR - Pr Petr Skubal, vice-  
président CR - M. Yves Vérilhac, trésorier CR.*

Membres du onzième synode régional  
de l'Eglise protestante unie de France  
en Centre-Alpes-Rhône

10-11-12 novembre 2023

Vogüé

ASS. CULTUELLES	MINISTRES	DELEGUES SYNODE 2023
<b>01. BOURGOGNE</b>		
Bresse-Bugey-Dombes Chalon/Saône-Tournus et dissé Sornay et environs Le Creusot et disséminés  Mâcon	Magali CARLIER Laurence TARTAR  N...	Evelyne MARCEL (abs) Philippe VIDAL Jocelyne FICHET Jean-Daniel FORRER (abs) Geneviève CLEVY Edith SAUZEDE
<b>02. AUVERGNE-BOURBONNAIS</b>		
Clermont-Auvergne Montluçon Vichy Moulins	Sébastien GENGEMBRE  Benjamin LIMONET	Aline PAUL Hanta RANDREZA Jean CORNEGLIO Patrick HERBERT
<b>03. LOIRE</b>		
Firminy Forez St-Etienne St-Etienne-Forez I St-Etienne-Forez II  Firminy Forez  St-Chamond Roanne	David VELDHUIZEN N...  N...  Alain PELISSIER Hélène BARBARIN	Christine VIDAL Christine CAUET François DELORME DUC Nadine DAILCROIX Bruno BARRIOL Anne SPATAZZA Kevin PINAULT
<b>04. GRAND LYON</b>		
Lyon Terreaux Lyon : Lyon Rive Gauche I Lyon Rive Gauche II Est Lyonnais I Est Lyonnais II Lyon Ouest-Change Oullins-Givors Aumônerie hôpitaux II Villefranche-sur-Saône  Nord-Isère	Christian BOUZY Pierre BLANZAT Peter HANSON Serge WUTHRICH Samuel KPOTI Edina PULAI Françoise STERNBERGER Béatrice FROSSARD N...  N...	Laure EXERTIER Hélène VIAL (abs) Michel GOTHIE Jean-Paul KOVALEVSKY X Anne-Sophie GUERPILLON Jean-Louis VANIER Sylvie VANIER Cornélis VAN DER SLIKKE Joël IMBERT Voahangy RAMBELOSON Philippe CLEUZIAT
Communauté luthérienne de Lyon	N...	Angèle COMMUNIER Régina WEVER
<b>05. LEMAN – SAVOIE</b>		
Genevois et Giffre Valserine Haut-Bugey  Chablais Pays de Gex Savoie : Savoie I	Charlotte GERARD N...  Bernard MOUROU Hyun-Seok OH Lauriane CRONFALT (abs)	Catherine KUGLER Martine MULTIN Maryse RAMEL X Eliane DALLEMAGNE Anne RIALHE

*X : pas de délégué*

*N... : poste vacant*

*abs : absent*

Savoie II Annecy Arve Mont-Blanc	N... Vincent CHRISTELER Patrick CHONG (abs)	Jeanne HUZEN Anne HOFMANN Francine UIBER FEROTIN Catherine GREGG
<b>06-DAUPHINE</b>		
Grenoble : Grenoble I Grenoble II Grenoble III Voiron Trièves-Matheysine	Marie-Pierre VANDEN BOSSCHE Hervé GANTZ Marianne DUBOIS N...	Julie-Marie MONGE Sophie DAUTHEVILLE-GUIBAL Christine SEIDENBINDER Martine BAZOLA Pierre MANIVIT Marylise AVENAS (abs)
<b>07. MONTAGNE</b>		
Le Chambon Le Mazet-St-Voy  Le Puy Yssingeaux et Disséminés  St-Agrève Tence	Esther WIELAND-MARET Monique ORIEUX  Nicolas CAUDAL  Pierre REVERSAT Hope NENONENE	Marc THESSOT Bertrand COTTE (abs)  Nadine GATEUILLE (abs)  Anne DENIS Elisabeth DEBARD
<b>08. VALENTINOIS – HAUT VIVARAIS</b>		
<i>Ensemble Dauphiné Vivarais</i> Annonay  Vienne-Roussillon-St-Vallier Romans  Tournon-Tain  <i>Ensemble Plaine de Valence</i> Chabeuil – Châteaudouble Portes-lès-Valence La Véore  <i>Ensemble Valence 2 Rives</i> Bourg-lès-Valence St-Péray : St-Péray  St-Péray-Valence Valence : Valence Valence2Rives Aumônerie	N...  Joël GEISER N...  N...  Gérémie NGUEA MBANDJI Ludivine ODIER N...  Christophe DENIS N...  N... Olivier RIEUSSET Roland LAIPE	Mala RAKOTOMALALA Kanellina LION Patrick BOYER Martine JOUITTEAU Brigitte AUBERT Gilles DESMARQUOY Huguette GORI  Valérie VAN DER LINDEN Pierre-Alain AVAGNINA Martine TROUILLOUD (abs) X  Sylvie COTTE Patricia CHAMPELOVIER Jean-Paul DELORME (abs) Mireille PESTRE Annie NOAILHET Jacques FAURIEL
<b>09. EYRIEUX - DOUX</b>		
Eyrieux-Boutières Eyrieux-Boutières I Eyrieux-Boutières II Plateau d'Alboussière  Vernoux-Chalencon Vallée du Doux	Jean-Serge KINOUBANI MIZINGOU Petr SKUBAL N...  Nathalie PATONNIER Diane DEBEY	Monique PHILIBERT (abs) Geneviève PLANET Véronique DAMIENS Monique GENTHIAL (abs) Abel MICHON Colette CROUZET
<b>10. PORTES DU MIDI</b>		
<i>Ensemble GPS</i> Aubenas - Vals Pont d'Arc Baronnies Enclave et Tricastin	David FACCHIN David FACCHIN (déjà nommé) Eve KONARSKI Paul DORE	Esther BERNARD Jean-Marc OZIL (abs) Christiane SCHWENKE Roland ZIMPFER

Montélimar - Le Teil Entre Roubion et Jabron Roubion et Jabron I Roubion et Jabron II <i>Ensemble des Confluences</i> Ouvèze-Payre	André Zabulon DJARRA  Rabbi IKOLA MONGU Thierry ZIEGLER  N...	Olivier REVERT (abs)  Françoise ROUX X  Colette GARDIEN Robert LATTE (abs) Joël RAILLON Paul DELAVIS (abs) X Christiane AMPHOUX
Livron- Loriol sur Drôme Bas-Eyrieux	Marc LABARTHE N...	Michelle MOREL Simone CLEMENT X Yvette LE COARER
Privas – Flaviac <i>Ensemble Val de Drôme</i> Crest Die-Bas-Diois	Charles BOSSERT  Jean-Paul BRUNEL N...	
Haut-Diois	Daniel FORGET	
<b>ACREPU EN CENTRE-ALPES-RHONE</b>		
Président du C.R. Bibliste Informateur régional Chargé de mission Solidarité- Formation Animateur en évangélisation Chargé de mission Solidarité Animateur Jeunesse Animateur Mission Jeupp	Robin SAUTTER Jean-Pierre STERNBERGER Nicole ROULLAND RUPP  Régis JOLY  Magali GIRARD Pierre-Emmanuel GUIBAL N... Dina RADAFIARIJAONA	Myriam MOYEN Yves VERILHAC Catherine CADIER  Fabienne LECOANET  Mireille BIDET Jean-Marc BOLLE Pascal FARJON X

## VOIX CONSULTATIVES

### **Communautés, Œuvres et Mouvements**

Sr Anne-Catherine REYMOND (abs)  
(Diaconesses de Reully)  
Mme Catherine BERGERON  
(Aumônerie pénitentiaire)  
Mme Martine CHAUVINC  
(Fédération Entraide Protestante)  
Pr Marianne SECKEL (ACAT)

Pr Serge WUTHRICH (déjà nommé)  
(La Cimade)  
Pr Benoît INGELAERE  
(Communauté de Caulmont)  
M. Benjamin MANGADO  
(Foyer protestant de la Duchère - Lyon)  
M. Thomas POURRAT (EEUdF)  
M. Etienne BRUN (EEUdF)

### **Membres du Conseil régional non délégués par leur Eglise**

M. Jacques BOURQUIN  
Mme Claudie CHANGEAT  
Mme Isabelle ISSARTEL

M. Gérard PERRIER  
M. Nary RAZANAMPARANY

### **Présidents de Conseil de consistoire non délégués par leur Eglise**

Mme Sylvène AUBERVILLE (Eyrieux Doux)  
Mme Marlyse GOMEZ (abs) (Dauphiné)

M. Nicolas WINTERGERST (abs) (Grand Lyon)

### **Membres de la Coordination Edifier-Former/Témoigner-Servir non délégués par leurs Eglises**

Mme Laure BOURLIATAUD (abs)

Mme Florence LACROIX (abs)

### **Institut protestant de théologie Montpellier Conseil national**

Pr Rodrigo FRANKLIN DE SOUSA (enseignant AT)  
Pr Alain PELISSIER (déjà nommé)

**INVITES**

**Présidente du Conseil national**  
**Trésorier du Conseil national**  
**Resp. relations internationales de l'EPUDF**  
**Commission des ministères**  
**Aumônerie du synode**  
**Service protestant de mission - DEFAP**  
**Rapporteur régional**  
**Rapporteur sujet synodal**  
**Rapporteur sujet synodal**  
**Rapporteur synode régional 2022**  
**Théovie**  
**Commission régionale des immeubles**  
**Commission régionale des immeubles**  
**Commission régionale des finances**  
**Déléguée régionale aux assurances**  
**Responsable régional parc auto**  
**Equipe Infocom**  
**Equipe Jeunesse**  
**Equipe d'animation biblique**  
**Equipe de catéchèse**  
**Equipe d'évangélisation**  
**Délégué régional à l'œcuménisme**  
**Déléguée provinciale à l'œcuménisme**  
**Mission JEEPP**  
**Mission JEEPP**  
**Aumônerie hospitalière régionale (réfèrent)**  
**Aumônerie hospitalière régionale**  
**Aumônerie régionale aux Armées**  
**Aumônerie Ehpad Lyon**  
**Aumônerie hospitalière Tournon**  
**Aumônerie hospitalière St Etienne**  
**Aumônerie hospitalière Annemasse**  
**Aumônerie hospitalière Grenoble-Voiron**  
**Etudiant en théologie et co-président d'Eglise verte**  
**Chez Téo - Grenoble**  
**Pastorale des retraités**  
**Olivétan**  
**Stagiaire Master IPT**  
**Stagiaire Luther Seminary, Saint-Paul, Minnesota, USA**  
**Journal Réveil**  
**Journal Réveil (directrice régionale)**  
**Librairie L'Eau Vive Le Chambon s/ Lignon**  
**Librairie L'Eau Vive Le Chambon s/ Lignon**  
**Secrétariat du synode**  
**Equipe technique du synode**  
**Equipe technique du synode**  
**Equipe technique du synode (son)**  
**Equipe technique du synode**  
**Comptable régionale**  
**Secrétaire régionale**

Pr Emmanuelle SEYBOLDT  
M. Michel MAZET  
Pr Ulrich RUSEN-WEINHOLD  
Pr Edina PULAI (déjà nommée)  
Pr Claude CAUX-BERTHOUD  
Pr Joël DAUTHEVILLE  
M. Philippe SAUTTER  
Mme Anne BEAU-REDER  
Pr Gérard MACHABERT  
Mme Esther BOSSHARDT  
Mme Martine FLEUR (abs)  
M. Denis ALMAIRAC (abs)  
M. Jacques CROZIER  
M. Yves VERILHAC (déjà nommé)  
Mme Christiane REYMOND (abs)  
M. Gérard PERRIER (déjà nommé)  
M. Jean-Marc BOLLE (déjà nommé)  
Pr Lauriane CRONFALT (déjà nommée)  
Pr Emmanuel CORREIA  
Pr David VELDHUIZEN (déjà nommé)  
Pr Magali GIRARD (déjà nommée)  
Pr Joël GEISER (déjà nommé)  
Mme Marie-Jo GUICHENUY  
Pr Dina RADAFIARIJONA (déjà nommé)  
Mme Emmanuelle MARTIN  
Pr Pedro ESCOBAR  
Mme Pascale GHEYSEN  
Pasteur François KRIEGER  
Mme Myriam PREAUX  
M. Simon de CAZENOVE  
Mme Annie ANDRIA  
Mme Martine LEVEQUE (abs)  
Mme Patricia ABRAHAM (abs)  
M. Antoine ROLLAND  
  
Mme Rosine MATARIN  
Pr Daniel MARTEL  
Mme Corinne EGASSE  
Mme Leïla BACCUET (Clermont-Auvergne)  
Mme Karleigh CREPIN (Lyon Rive Gauche) (abs)  
  
M. Frédéric MASERATI  
Mme Martine FLEUR (déjà nommée)  
Mme Géraldine MENUT  
Mme Corinne SOMMER  
Mme Nicole DAILCROIX  
Mme Françoise PERRIER ARGAUD  
M. Bernard VALLA  
Pr Christian BONNET  
Mme Elysée IKOLA MONGU  
Mme Marie-Hélène LEBORGNE  
Mme Françoise D'ELBREIL



<i><b>EMPLOI DU TEMPS</b></i>
-------------------------------

<b>Vendredi 10 novembre</b>
-----------------------------

10 h	Culte d'ouverture du synode
10 h 30	Accueil et salutations Appel des délégués Rapport sur la composition du synode Elections Questeurs Secrétaires Modérateurs Déclaration de foi Vote sur le projet d'emploi du temps  Message du président du conseil régional Accueil des invités et des nouveaux pasteurs Explication du processus d'adoption des vœux
11 h 30	<b>Introduction au thème synodal</b>
<i>12 h 15</i>	<i>Déplacement vers le repas</i>
<i>12 h 30</i>	<i>Repas</i>
14 h	<b>Thème synodal : temps de groupe N°1</b>
<i>15 h 30</i>	<i>Pause</i>
16 h	Rapport oral du trésorier du conseil régional
16 h 45	Groupe de travail sur les finances
18 h	Rapport oral de la coordination et des équipes ; discussion La parole aux invités
<i>19 h</i>	<i>Déplacement vers le repas</i>
<i>19 h 15</i>	<i>Repas</i>
20 h 30	<b>Plénière autour du thème synodal : table ronde « vers de nouvelles formes de ministères »</b>
21 h 45	Culte du soir

## Samedi 11 novembre

- 8 h 30            Culte du matin
- 9 h                **Thème synodal : plénière 2**  
9 h 30            **Thème synodal : temps de groupe N°2**
- 10 h              Heure limite pour le dépôt des vœux
- 10 h 45          *Pause*
- 11 h              Minute de silence pour le 11 novembre  
Rapport du conseil régional et débat  
Présentation des projets de décisions (sauf financiers) et débat
- 12 h 15          *Déplacement vers le repas*  
12 h 30          *Repas*
- 14 h              Débat financier  
Vote du résultat 2022
- 15 h 15          Réveil et communication  
La parole aux invités
- 16 h              *Pause*
- 16 h 30          Règlement du synode : débat  
**17h              Thème synodal : un an après Souffle**  
18 h              Présentation des vœux
- 19 h              *Déplacement vers le repas*  
19 h 15          *Repas*
- 20 h 30          **Thème synodal : plénière 3 et votes sur les propositions du texte national**
- 22 h              Culte du soir

## Dimanche 12 novembre

- 8 h 30            **Thème synodal : votes**
- 9 h 30            Vote du règlement du synode  
Votes des décisions régionales et financières  
Vote des vœux  
Temps d'au revoir aux pasteurs sur le départ
- 10 h 45          *Pause et installation salle*
- 11 h 15          Culte synodal  
Clôture du 11<sup>e</sup> synode régional CAR
- 12 h 30          *Repas ou pique-nique*

**Message du président du conseil régional**  
au 11<sup>e</sup> synode régional  
de l'Église protestante unie de France  
en Centre-Alpes-Rhône

*À la recherche d'une gouvernance évangélique....*

Cher·es ami·es,

L'heure est grave. Le conseil régional est sous pression. Oui il est sous pression car dans les semaines qui viennent nous risquons d'être submergés par les demandes de dérogations pour le renouvellement des conseils presbytéraux. Faudra-t-il accepter ou pas ces demandes ? Si oui, avec quels critères ? Si non, allons-nous devoir nous substituer aux conseils pour aller chercher nous-mêmes de nouveaux conseillers ? Faudra-il dissoudre des associations culturelles ? Comme cette disposition a été adoptée il y a maintenant 12 ans, c'est la première fois que le conseil régional se retrouve à porter la responsabilité de cette décision.

Ce petit exemple sur la vie du conseil régional - car oui, rassurez-vous, en fait, l'heure n'est pas grave, cette histoire de dérogation n'est que l'une des milliards de préoccupations du conseil régional - ce petit exemple veut en fait illustrer mon propre parcours initiatique de président du conseil régional. Et dans ce parcours, ce qui me frappe le plus en ce début de nouveau ministère (pour lequel vous verrez que bizarrement on ne nous fait pas repasser devant la CDM), ce sont les enjeux de pouvoir auxquels je me retrouve confronté.

En pouvant accorder - ou pas - une dérogation pour le renouvellement, le conseil régional a désormais des pouvoirs plus étendus pour interférer dans la vie des Eglises locales. Est-ce une bonne chose ou pas ? Sommes-nous face à la montée d'un cléricisme ? En apparence oui, mais d'un autre côté, le conseil régional est composé aux deux-tiers de personnes qui ne sont pas pasteurs. En fait, le problème n'est pas tant le cléricisme mais plutôt un empilement de règles qui risque de nous éloigner de la liberté évangélique.

Pour éviter que le travail de notre synode ne se replie que sur des enjeux de fonctionnement interne, au risque de perdre cette présence au monde qui fait notre raison d'être, je vous propose de cheminer avec trois mots-clefs pour nourrir notre vie d'Église : Subsidiarité. Solidarité. Créativité.

## **1) Subsidiarité**

Ce mot a largement été utilisé l'année dernière dans la thématique synodale qui a fini par s'appeler *Souffle*. Il s'agit du « principe selon lequel la responsabilité d'une action revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action ». Lorsque des situations excèdent les compétences d'une entité donnée responsable de l'action, cette compétence est transmise à l'entité d'un échelon hiérarchique supérieur.

Je retiens ce mot pour les enjeux de gouvernance entre les Eglises locales et le conseil régional car il me semble que parfois, l'attitude du régional ou du national vis à vis des Eglises locales peut dériver vers de l'infantilisation. Rappelons-donc tout simplement ici qu'en premier ressort c'est bien le conseil presbytéral qui est responsable de la conduite spirituelle et matérielle de l'Église. Le conseil régional n'intervient que comme courroie de transmission pour ce qui relève de l'autorité synodale. Il est plus précisément garant de la soumission d'une Église locale aux règles que nous nous sommes données en synode.

Ainsi les réflexions que nous allons avoir sur l'avenir de la coordination régionale doivent aller dans le sens d'une simplification de l'organisation régionale pour éviter que celle-ci ne se substitue ou n'étouffe l'animation locale.

C'est cette simplicité, je crois, qui permettra à nos Eglises locales d'être au plus près des enjeux de notre temps : accueil des migrants, lutte contre les changements climatiques, équité homme-femme, enjeux de justice sociale, refus de toute pratique de bouc-émissarisation vis à vis des juifs, des musulmans ou de qui que ce soit. Nos communautés locales ne deviendront accueillantes que si elles commencent par connaître et reconnaître les souffrances du monde.

## 2) Solidarité

Le deuxième mot-clef de ce message est « solidarité ».

L'année dernière, Franck Honegger terminait son dernier message au synode en tant que président avec les mots de la lettre aux Colossiens (Col. 3,12-17) : *« Ainsi donc, vous qui êtes choisis par Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous d'une tendresse magnanime, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous les uns les autres et faites-vous grâce, si quelqu'un a à se plaindre d'un autre ; comme le Seigneur vous a fait grâce, vous aussi, faites de même. Mais par-dessus tout, revêtez-vous de l'amour, qui est le lien parfait. »*

Se supporter les uns les autres. Cultiver une saine interdépendance. Ne pas se sentir seul. Personnellement, je suis convaincu que le modèle d'organisation presbytérien-synodal, aussi lourd soit-il, est la meilleure forme d'organisation pour vivre une communion forte au-delà de l'Eglise locale tout en confiant à celle-ci une autonomie très forte.

Cela dit, de plus en plus de conseillers presbytéraux se sentent seuls pour porter une charge de plus en plus lourde. Il nous faut alors cultiver le lien de l'amour. Pas uniquement les règles synodales, les dérogations, les votes, les délégués, les textes... bref, il est urgent que la dimension synodale de notre Eglise soit perçue autrement que sous le seul angle du pouvoir du conseil régional ou de celui de l'argent.

Les contributions régionales versées par chaque Eglise sont la partie visible de l'exercice de la solidarité entre nous. Mais cette solidarité doit aussi se manifester par des attentions réciproques qui montrent bien que nous nous considérons toutes et tous comme des soeurs et frères d'une même famille.

Après la subsidiarité, la solidarité est un marqueur fort de notre Eglise, qui empêche une Eglise locale de se couper de la communion universelle. A nous de trouver des modes de gouvernance synodale qui permettent de faire vivre l'Eglise, non pas comme une machine infernale, mais comme un corps vivant animé par l'Esprit de Dieu.

Lors mon passage en Allemagne, j'ai été marqué par le concept de « geistlich leiten » qu'on pourrait traduire par « gouvernance spirituelle » et qui propose d'avancer sur une ligne de crête entre les exigences techniques de la gouvernance d'un côté et la nécessaire légèreté que peut nous donner l'Esprit de Dieu de l'autre. Personnellement, c'est un point de vigilance que j'aurai tout le temps à l'esprit dans mon mandat. L'autorité du conseil régional peut permettre tantôt de faire de la place à l'Esprit saint, tantôt de s'appuyer sur les règles de fonctionnement pour éviter que le désordre ne s'installe.

## 3) Créativité

Je termine maintenant avec le mot créativité. Là encore, il est bien présent dans le texte *Souffle* et ce que je souhaite à notre synode c'est qu'il soit tout particulièrement animé du souffle de la créativité. Evidemment je ne me fais pas d'illusion, un synode n'est pas forcément le meilleur lieu de créativité mais au moins, que nous ne bridions pas excessivement cette créativité et surtout que nos synodes soient des vrais lieux de débats contradictoires. Les idées nouvelles viennent souvent d'impasses dépassées ou

de désaccords désamorçés. Dans un cas comme dans l'autre, il nous faut nous parler, ne pas avoir peur de la contradiction, apprendre à critiquer sans blesser, apprendre à recevoir les critiques...

De la créativité, il en faut aussi pour nos cultes. Dans ce monde menacé par le chaos, par l'accélération folle de la technique et par la désespérance liée à l'absence d'horizon, je crois que la liturgie peut être un support pour faire briller la lumière de l'Évangile et résonner la parole du Christ. Nous avons besoin de beauté, de silence et de simplicité.

De la créativité enfin, il en sera question dans ce synode, pour parler de la nouvelle forme que pourraient prendre les ministères dans notre Église. La table ronde de vendredi soir sera l'occasion de découvrir ce qui existe déjà.

Subsidiarité. Solidarité. Créativité. Voilà, soeurs et frères, la petite recette de mon ministère, que je partage avec vous pour ce synode.

Que Dieu nous soit en aide pour faire de notre Église une Église toujours plus « missionnelle », c'est à dire une « communauté où chaque activité est intentionnellement tournée vers l'extérieur, en s'attendant à ce que des non-chrétiens soient présents ».

Que Dieu nous soit en aide pour vivre l'Église d'abord comme étant principalement une communauté de disciples à la suite du Christ.

Que Dieu nous soit en aide pour faire grandir son Église en amour et en vérité.

Je vous remercie.

Robin Sautter

10 novembre 2023





*Une assemblée synodale studieuse !*



*Une assemblée synodale souriante !*

**COMPTES ANNUELS 2022**

**Et budget 2024**

- *Doc. Préparatoire F.1 :*
  - *Fonds immobilier régional 2022* *F1 Annexe 1*
  - *Fonds Auto régional 2022* *F1 Annexe 2*
  
- *Doc. Préparatoire F.2 :*
  - *Bilan 2022-2021 actif passif* *F2 Annexe 1*
  - *Compte de résultat 2022-2021* *F2 Annexe 2*
  
- *Doc. Préparatoire F.3 :*
  - *Proposition d'affectation du résultat 2022*
  
- *Doc. Préparatoire F.4 :*
  - *Comparatif budget 2022, comptes 2022 et 2021*
  
- *Doc. Préparatoire F.5 :*
  - *Comparatif comptes 2022, budgets 2023 et 2024*
  
- *Doc. Préparatoire F.6 :*
  - *Projet de répartition des contributions 2024*

**FONDS IMMOBILIER REGIONAL (comptes 2022)**

RECETTES		DEPENSES	
Dotation du titre C 2022	20 000,00	Subventions attribuées en 2022	41 100,00
		AC de :	
		Savoie	<b>20 000,00</b>
		Clermont Ferrand	<b>10 000,00</b>
		Baronnies	<b>2 800,00</b>
		Vernoux	<b>6 300,00</b>
		Annonay	<b>2 000,00</b>
Reverst 10% sur legs et ventes	93 880,40		
Legs St Agrève	2 017,70		
Legs St Peray	15 976,00		
Legs Eyrieux Boutière	5 113,50		
Legs St Agrève	49 073,49		
Legs St Chamond	1 500,00		
Legs Sornay	229,00		
Legs Crest	4 000,00		
Legs St Agrève	15 970,71		
<b>TOTAL</b>	<b>113 880,40</b>		<b>41 100,00</b>
		<b>Excédent sur fonds immob</b>	<b>72 780,40</b>
Remboursements des prêts des AC (2022) de :	56 900,00	Prêts accordés en 2022 aux AC de :	30 000,00
		(Privas)	
EPUL	20 000,00		
St-Péray	3 000,00		
Haut-Eyrieux	22 600,00		
Est-Crestois	3 800,00		
Vichy	4 000,00		
Bresse-Bugey-Dombes	3 500,00		

**Suivi du fonds immobilier régional :**

Solde avant affectation au 31/12/22	379 801,27
Affectation du résultat 2022 (proposition du CR)	52 780,40
Solde après affectation au 31/12/22	<u>432 581,67</u>



**PARC AUTOMOBILE REGIONAL (comptes 2022)**

RECETTES		DEPENSES	
Dotation titre C	-	Dotation aux amortissements	40 627,30
		- Carburant	90,00
		- Entret. véh.	3 268,28
		- Assur. véh.	17 598,00
Redevances reçus des AC	45 670,00	- Fournitures et pts equpts	210,00
		- Autres ftures	423,15
		- Voyages et déplacts	713,39
		- Vignettes	686,28
Rembt divers			
Prix vte/véh.cédés	16 200,00		
<b>Total</b>	<b>61 870,00</b>	<b>Total</b>	<b>63 616,40</b>
<b>Déficit exercice 2022</b>	<b>-1 746,40</b>		

**Suivi du fonds Auto :**

Solde avant affectation au 31/12/22	217 532,56
(proposition du CR)	<u>-1 746,40</u>
Solde après affectation au 31/12/22	215 786,16

EPUDF

<b>BILAN 2022</b>				
ACTIF	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
	Brut	Amort. et prov	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	102 709		102 709	102 709
Immeubles Constructions - C1	328 668	182 951	145 718	152 291
Agencements Constructions - C2	41 084	41 084	0	0
AAI Constructions - C3	108 944	57 612	51 332	56 077
AAI Divers	108 855	108 855	0	5 698
Installations générales AA divers	25 749	10 094	15 655	12 279
Matériel de transport	482 638	378 137	104 501	94 091
Matériel de bureau et Informatique	15 881	15 618	263	541
Mobilier de bureau	4 986	4 986	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	269 542		269 542	268 201
Prêts aux Associations Culturelles	95 800		95 800	122 700
<b>TOTAL I</b>	<b>1 584 857</b>	<b>799 337</b>	<b>785 519</b>	<b>814 587</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES CRÉANCE</b>				
Fournisseurs			0	
Liaisons financières Siège	16 040		16 040	25 611
Transferts biens Actifs Régions			0	
Associations culturelles : contributions Année en cours	241 176	241 176	0	0
Associations culturelles : contributions Année N-1	49 816	49 816	0	0
Associations culturelles : contributions Année N-2 - N-3	116 151	116 151	0	0
Associations culturelles : Hors Contributions	61 613		61 613	48 097
Autres créances	7 431		7 431	3 050
(avance sur frais, produits à recevoir, tickets restau...)				
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>298 008</b>		<b>298 008</b>	<b>298 008</b>
<b>DISPONIBILITÉS : banques et caisse</b>	<b>3 606 146</b>		<b>3 606 146</b>	<b>3 679 011</b>
<b>: consistoires</b>	<b>167 619</b>		<b>167 619</b>	<b>161 101</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>1 408</b>		<b>1 408</b>	<b>17 836</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>4 565 409</b>	<b>407 143</b>	<b>4 158 266</b>	<b>4 232 715</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>6 150 266</b>	<b>1 206 480</b>	<b>4 943 786</b>	<b>5 047 302</b>

BILAN 2022		
PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Patrimoine intégré	645 467	645 467
<b>RÉSERVES</b>		
Fonds Immobiliers	379 801	355 973
Fonds Autos	217 533	234 325
Fonds Ministres	113 647	32 769
Fonds Témoignage Evangelisation	125 604	127 224
Consistoires	309 935	305 617
Réserves générales	356 008	330 623
Report A Nouveau débiteur		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>62 920</b>	<b>115 998</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>2 210 915</b>	<b>2 147 995</b>
<b>PROVISION RISQUE CHARGE</b>		
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDE EN COURS</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	655	5 115
Dettes fiscales et sociales	43 189	31 873
<b>AUTRES DETTES</b>		
Liaisons financières Siège	138 901	43 502
Associations Culturelles Hors Contributions	63 600	50 238
ACREPU		5 000
Depot des AC	2 480 126	2 758 864
Autres ( NDF-CD-charges a payer)	6 400	4 715
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
<b>TOTAL III</b>	<b>2 732 871</b>	<b>2 899 307</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>4 943 786</b>	<b>5 047 302</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Produits d'Exploitation			
	Participation, rbts de frais, et transfert de charge	963 412,24	856 741,04
	Autres contributions		
	Divers produits de gestion	3,61	
	Reprise sur amortissement et provision	218 517,13	186 893,84
	Contributions des AC	3 227 050,00	3 233 850,00
	Produits de consistoires	112 850,16	77 365,50
	<b>TOTAL 1</b>	<b>4 521 833,14</b>	<b>4 354 850,38</b>
Charges d'exploitation			
	Frais généraux de gestion	245 484,89	219 805,32
	Impôts, taxes et versements assimilés	120 525,47	107 274,70
	Salaires et traitement	1 291 459,73	1 214 242,20
	Charges sociales	421 433,51	397 767,30
	Contribution Union	1 080 000,00	1 080 000,00
	Dotation pour Dépréciations des créances	407 143,01	218 517,13
	DAP pour risques et charges	59 825,16	68 211,28
	Autres charges		539,85
	Contributions cotisations diverses	937 450,89	886 060,25
	Dépenses consistoires	73 132,22	73 046,76
	<b>TOTAL 2</b>	<b>4 636 454,88</b>	<b>4 265 464,79</b>
	<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	<b>-114 621,74</b>	<b>89 385,59</b>
Produits financiers			
	Autres VMP et Créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 068,97	1 123,60
	Reprise sur provision et transfert de charge		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>4 068,97</b>	<b>1 123,60</b>
Charges financières			
	Intérêts et charges assimilées		
	<b>TOTAL 4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>2- RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>	<b>4 068,97</b>	<b>1 123,60</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>-110 552,77</b>	<b>90 509,19</b>
Produits exceptionnels			
	Sur opération de gestion (legs, vente...)	216 642,47	177 216,63
Charges exceptionnelles			
	Sur opération de gestion (subv exceptionnelle)	41 100,00	91 982,00
	Créances irrécouvrables et abandon de créances	2 070,00	59 746,31
	<b>3- RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>173 472,47</b>	<b>25 488,32</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 742 544,58</b>	<b>4 533 190,61</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 679 624,88</b>	<b>4 417 193,10</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>62 919,70</b>	<b>115 997,51</b>

## Détermination et affectation du résultat 2022

RESULTAT DE L'EXERCICE		
	31/12/2022	31/12/2021
<i>Résultat d'exploitation</i>	-114 621,74	89 385,59
<i>Résultat financier</i>	4 068,97	1 123,60
<i>Résultat courant (avant impôts)</i>	-110 552,77	90 509,19
 <i>Résultat exceptionnel</i>	 173 472,47	 25 488,32
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>62 919,70</b>	<b>115 997,51</b>

DECOMPOSITION DU RESULTAT 2022 PAR FONDS	
Résultat Fonds consistoires	39 717,94
Résultat Fonds autos	-1 746,00
Résultat Fonds immobilier	72 780,40
Résultat Fonds Témoignage-évangélisation	0,00
Résultat Fonds Ministres	93 880,40
Résultat Fonds associatif	-141 713,04
<b>Résultat 2022</b>	<b>62 919,70</b>

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES et PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022				
SITUATIONS	au 31/12/2022 avant affectation du résultat 2022	Proposition d'affectation du résultat 2022		Après affectation du résultat 2022
		Augmentation fonds	Reprise fonds	
Fonds consistoire	309 935,49	39 717,94		349 653,43
Fonds auto	217 532,56		-1 746,00	215 786,56
Fonds immobilier	379 801,27	52 780,40		432 581,67
Fonds associatif	356 007,52	20 000,00	-141 713,04	234 294,48
Fonds témoignage- évangélisation	125 604,00			125 604,00
Fonds Ministres	113 647,13	93 880,40		207 527,53
<b>TOTAL</b>	<b>1 502 527,97</b>	<b>206 378,74</b>	<b>-143 459,04</b>	<b>1 565 447,67</b>
		<b>62 919,70</b>		

<b>RECETTES</b>		<b>Budget 2022</b>	<b>COMPTES 31/12/2022</b>	<b>COMPTES 31/12/2021</b>	<b>COMPTES 31/12/2020</b>
<b>TITRE A. B. C.D.</b>					
	Contributions reçues N	3 227 050,00	2 985 874,12	3 133 784,15	2 979 068,95
	Engagements non réalisés N		241 175,88	100 065,85	327 931,05
	Contribution 2 annulée N				- 8 000,00
	Dépassement de contribution	10 000,00	12 681,67	9 179,90	13 776,81
	Versements sur retards (provisionnés en N-1)	11 070,00	50 480,00	8 696,25	36 188,82
	Reversement Tiers	6 000,00			6 901,57
	Produits financiers	1 000,00	4 068,94	1 123,60	1 209,50
	Autres produits exceptionnels	1 500,00	4 945,00		
	Libéralité perçue	1 500,00	600,00	630,00	4 510,00
	Reprise sur Fonds Témoignage et Evangélisation				- 8 776,00
	Déficit sur fonds autos		- 1 746,00	- 16 792,15	- 23 336,68
	Déficit sur fonds immob.		- 21 100,00	- 57 050,00	- 16 000,00
	Dons sur legs+ventes				
	10% Immobilier	10 000,00	93 880,40	80 878,37	32 768,77
	10% Fonds Ministres	10 000,00	93 880,40	80 878,37	32 768,76
	<b>Total des RECETTES A.B.C.D.</b>	<b>3 278 120,00</b>	<b>3 464 740,41</b>	<b>3 341 394,34</b>	<b>3 379 011,55</b>
	<i>Recettes Consistaires</i>		112 850,16	77 365,50	78 121,98
	Recettes	+ 3 278 120,00	+ 3 577 590,57	+ 3 418 759,84	+ 3 457 133,53
	Dépenses	- 3 278 120,00	- 3 514 670,87	- 3 302 762,32	- 3 226 322,17
	Excédent/Déficit	-	<b>62 919,70</b>	<b>115 997,52</b>	<b>230 811,36</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>Budget 2022</b>	<b>COMPTES 31/12/2022</b>	<b>COMPTES 31/12/2021</b>	<b>COMPTES 31/12/2020</b>
<b>TITRE A</b>					
	Contribution Union Nationale	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 070 000,00
	<b>Total Titre A.</b>	<b>1 080 000,00</b>	<b>1 080 000,00</b>	<b>1 080 000,00</b>	<b>1 070 000,00</b>
<b>TITRE B</b>					
	Traitements ministres	1 527 120,00	1 441 133,30	1 396 153,93	1 406 063,60
	<b>Total Titre B.</b>	<b>1 527 120,00</b>	<b>1 441 133,30</b>	<b>1 396 153,93</b>	<b>1 406 063,60</b>
	(ETPR : 56 )		(ETPR : 54,02)	(ETPR : 55,5 )	(ETPR : 54,19)
<b>TITRE C</b>					
	<b>Fonctionnement régional :</b>				
	Frais de Synode	18 000,00	15 606,77	16 825,10	4 859,94
	Frais de C.R et com. Techn.	25 000,00	19 056,94	10 942,96	10 464,39
	Frais de Présidence	5 000,00	3 035,92	2 481,96	3 090,84
	Travx copro. Presbytère Psdt			7 514,52	
	Suffragants	6 000,00	6 969,41	9 625,14	4 971,15
	Salaires laïcs	100 000,00	88 704,44	86 510,66	85 993,68
	Frais de secrétariat	30 000,00	30 487,82	28 189,21	25 331,74
	Dot. Amort.	20 000,00	19 197,86	20 452,63	20 825,18
	Pastorales régionales	10 000,00	10 113,68	1 193,13	61,56
	Frais imprévus, dons et cotisations			130,00	
	Travx copro.secrétariat régional	3 000,00		1 854,10	2 317,36
	Subv aumônerie étudiante Lyon		7 635,14	2 000,00	2 000,00
	Charge de Mission Formation				
	Subventions aux AC s/d	13 000,00	39 327,66	13 091,81	12 969,12
	Charges exceptionnelles			75,05	
	<b>Dépenses de solidarité inter-paroissiale :</b>				
	Bourses complémentaires étudiants	1 500,00	1 059,08	547,85	1 643,53
	Subv immobilières	20 000,00	20 000,00	25 000,00	10 000,00
	Déménagements	8 000,00	8 950,10	9 091,67	5 005,68
	Communication - Information	6 000,00	6 192,06	4 117,30	3 663,60
	Crédit - Documentation	18 000,00	15 493,59	15 800,69	12 367,70
	Subv. Exceptionnelles			4 032,00	
	<b>Activités régionales (dot. à ACREPU) :</b>				
	Projets, frais Coordinat., Ministres Régionaux	90 000,00	90 000,00	95 000,00	67 500,00
	<b>Cotisations A.P.F.P.</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 399,00</b>	<b>4 400,00</b>	<b>4 400,00</b>
	<b>Fonds Témoignage et évangélisation</b>			1 620,00	
	<b>Total Titre C.</b>	<b>378 000,00</b>	<b>386 229,47</b>	<b>360 495,78</b>	<b>277 465,47</b>
<b>TITRE ABC</b>					
	Provision sur contribution Année N		241 175,88	100 065,85	107 608,83
	<b>Total Titre ABC</b>	<b>2 985 120,00</b>	<b>3 148 538,65</b>	<b>2 936 715,56</b>	<b>2 861 137,90</b>
<b>TITRE D</b>					
	Contributions versées au DEFAP	293 000,00	293 000,00	293 000,00	290 000,00
	<b>Total Titre D.</b>	<b>293 000,00</b>	<b>293 000,00</b>	<b>293 000,00</b>	<b>290 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 278 120,00</b>	<b>3 441 538,65</b>	<b>3 229 715,56</b>	<b>3 151 137,90</b>
	<i>Dépenses Consistaires</i>		73 132,22	73 046,76	75 184,27

<b>RECETTES</b>		<b>COMPTES 31/12/2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>TITRE A. B. C. D.</b>				
	Contributions reçues N	2 985 874,12	3 211 200,00	3 232 000,00
	Engagements non réalisés N	241 175,88		
	Dépassement de contribution	12 681,67	10 000,00	10 000,00
	Versements sur retards (provisionnés en N-1)	50 480,00	12 000,00	50 000,00
	Reversement tiers		6 000,00	
	Produits financiers	4 068,94	1 000,00	5 000,00
	Autres produits exceptionnels	4 945,00		
	Libéralité perçue	600,00	1 500,00	2 000,00
	Remboursement Mission JEEP			30 595,00
	Déficit sur fonds autos	- 1 746,00		
	Déficit sur fonds immob.	- 21 100,00		
	Dons sur legs+ventes			
	10% Immobilier	93 880,40	10 000,00	
	10% Fonds Ministres	93 880,40	10 000,00	
	Reprise sur Fonds de réserve		71 800,00	115 250,00
	<b>Total des RECETTES A.B.C.D.</b>	<b>3 464 740,41</b>	<b>3 333 500,00</b>	<b>3 444 845,00</b>
	<i>Recettes Consistaires</i>	112 850,16		
	Recettes	+ 3 577 590,57	+ 3 333 500,00	+ 3 444 845,00
	Dépenses	- 3 514 670,87	- 3 333 500,00	- 3 444 845,00
	Excédent/Déficit	<b>62 919,70</b>	-	-
<b>DEPENSES</b>		<b>COMPTES 31/12/2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>TITRE A</b>				
	Contribution Union Nationale	1 080 000,00	1 080 000,00	1 100 000,00
	<b>Total Titre A.</b>	<b>1 080 000,00</b>	<b>1 080 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>
<b>TITRE B</b>	Traitements ministres	1 441 133,30	1 500 000,00	1 608 345,00
	<b>Total Titre B.</b>	<b>1 441 133,30</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 608 345,00</b>
<b>TITRE C</b>		(ETPR : 54,02)	(ETPR : 50,30)	(ETPR : 52,05)
	<b>Fonctionnement régional :</b>			
	Frais de Synode	15 606,77	20 000,00	20 000,00
	Frais de C.R et com. Techn.	19 056,94	25 000,00	25 000,00
	Frais de Présidence	3 035,92	5 000,00	5 000,00
	Travx copro.presbytère psdt		5 000,00	5 000,00
	Suffragants	6 969,41	7 500,00	3 500,00
	Salaires laïcs	88 704,44	95 000,00	100 000,00
	Frais de secrétariat	30 487,82	29 000,00	32 000,00
	Dot. Amort.	19 197,86	20 000,00	20 000,00
	Pastorales régionales	10 113,68	12 000,00	13 000,00
	Frais imprévus, dons et cotisations			
	Travx copro.secrétariat régional		5 000,00	5 000,00
	Subv autómnerie étudiante Lyon	7 635,14		
	Subventions aux AC s/d	39 327,66	54 000,00	30 000,00
	Charges exceptionnelles			
	<b>Dépenses de solidarité inter-paroissiale :</b>			
	Bourses complémentaires étudiants	1 059,08	1 500,00	1 500,00
	Subv immobilières	20 000,00	25 000,00	20 000,00
	Déménagements	8 950,10	8 000,00	10 000,00
	Communication - Information	6 192,06	7 000,00	7 000,00
	Crédit - Documentation	15 493,59	17 000,00	17 000,00
	<b>Activités régionales (dot. à ACREPU) :</b>			
	Projets, frais Coordinat., Ministres Régionaux	90 000,00	120 000,00	125 000,00
	<b>Cotisations A.P.F.P.</b>	<b>4 399,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>
	<b>Fonds Témoignage et évangélisation</b>			
	<b>Total Titre C.</b>	<b>386 229,47</b>	<b>460 500,00</b>	<b>443 500,00</b>
<b>TITRE ABC</b>				
	Provision sur contribution Année N	241 175,88		
	<b>Total Titre ABC</b>	<b>3 148 538,65</b>	<b>3 040 500,00</b>	<b>3 151 845,00</b>
<b>TITRE D</b>	Contributions versées au DEFAP	293 000,00	293 000,00	293 000,00
	<b>Total Titre D.</b>	<b>293 000,00</b>	<b>293 000,00</b>	<b>293 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 441 538,65</b>	<b>3 333 500,00</b>	<b>3 444 845,00</b>
	<i>Dépenses Consistaires</i>	73 132,22		

Ensemble	Eglises	Projet 2024
Val de Saône	Bresse Bugey Dombes	43 000
	Chalon Tournus et environs	31 500
	Sornay et environs	13 500
	Le Creusot et disséminés	13 100
	Mâcon	13 500
	<b>TOTAL</b>	<b>114 600</b>
Auvergne Bourbonnais	Clermont-Auvergne	69 000
	Montluçon	6 300
	Vichy	26 500
	Moulins	5 500
	<b>TOTAL</b>	<b>107 300</b>
Loire	St-Etienne Forez	90 000
	Firminy	12 500
	St-Chamond	38 000
	Roanne	17 000
	<b>TOTAL</b>	<b>157 500</b>
Grand Lyon	Lyon	561 000
	Lyon Terreaux	92 000
	Nord Isère	15 000
	Villefranche-sur-Saône	37 000
	Lyon Fénelon	6 500
	<b>TOTAL</b>	<b>711 500</b>
Léman Savoie	Genevois Giffre	56 000
	Valserine Haut Bugey	5 000
	Chablais	50 000
	Pays de Gex	89 000
	Savoie	83 000
	Annecy	94 000
	Arve-Mont-Blanc	45 000
	<b>TOTAL</b>	<b>422 000</b>
Dauphiné	Grenoble	225 000
	Voiron	9 800
	Trièves Matheysine	31 000
	<b>TOTAL</b>	<b>265 800</b>
Montagne	Le Chambon	90 000
	Le Mazet St-Voy	65 500
	Le Puy Yssingeaux et disséminés	32 000
	St-Agrève	75 000
	Tence	20 000
	<b>TOTAL</b>	<b>282 500</b>



Ensemble	Eglises	Projet 2024
Dauphiné Vivarais	Annonay	42 000
	Vienne - Roussillon - St-Vallier	51 000
	Romans	55 000
	Tournon	44 800
	<b>TOTAL</b>	<b>192 800</b>
Valence-2-Rives	Valence	68 000
	Bourg-Lès-Valence	51 000
	St-Péray	65 000
	<b>TOTAL</b>	<b>184 000</b>
Plaine de Valence	Chabeuil-Châteaudouble	40 000
	La Véore	32 000
	Portes-Lès-Valence	36 000
	<b>TOTAL</b>	<b>108 000</b>
Eyrieux-Doux	Vallée du Doux	36 000
	Plateau d'Alboussière	37 000
	Vernoux-Chalencon	53 000
	Eyrieux Boutières	92 500
	<b>TOTAL</b>	<b>218 500</b>
Confluences	Bas-Eyrieux	18 000
	Ouvèze-Payre	17 500
	Privas-Flaviac	38 000
	Livron	28 500
	Loriol-Clionsclat-Saulce	28 500
	<b>TOTAL</b>	<b>130 500</b>
GPS	Montélimar Le Teil	44 000
	Entre Roubion et Jabron	51 000
	Enclave-Tricastin	25 500
	Baronnies	35 000
	Pont d'Arc	25 000
	Aubenas Vals	30 500
	<b>TOTAL</b>	<b>211 000</b>
Val de Drôme	Crestois	64 500
	Die - Bas-Diois	39 500
	Haut-Diois	22 000
	<b>TOTAL</b>	<b>126 000</b>
Région CAR	<b>TOTAL</b>	<b>3 232 000</b>



## **Rapport oral du trésorier du Conseil régional**

Chères sœurs, chers frères

### **- Face à la vérité**

Avant d'entamer mon propos, je souhaiterais que nous méditions les paroles de Paul, adressées aux Corinthiens (2 Cor 13 : 8) : « *Car nous n'avons pas de puissance contre la vérité ; nous n'en avons que pour la vérité.* »

C'est sous le signe de la vérité, de la vérité de nos réalités, que je souhaite aujourd'hui m'adresser à vous. Et certaines de ces réalités ne sont pas forcément de nature à nous réjouir. Mais ce n'est que sur la vérité que l'on peut bâtir l'avenir, et l'envisager avec espoir.

### **- L'intérêt des chiffres**

Tout d'abord, pourquoi écouter et prêter attention à une avalanche de chiffres, de pourcentages, pourquoi ingurgiter des courbes ou des camemberts aussi indigestes que colorés ??

Gardons toujours en tête que les chiffres (notamment financiers) ne présentent que peu d'intérêt en eux-mêmes, mais qu'ils peuvent, qu'ils doivent même, être des outils de compréhension de notre Église, de ses évolutions, de ses réalités, bref du fonctionnement profond de nos communautés.

C'est pour cela que, en dehors du simple respect de nos obligations réglementaires, je me permets de vous ennuyer avec ces tableaux, ces appellations incompréhensibles pour beaucoup, ou ces indicateurs trop souvent perçus comme abscons. Sans se limiter à ces chiffres, ayons conscience qu'ils traduisent avant tout une part de la vie de notre Église, à tous ses niveaux d'organisation.

### **- Rappel très succinct des éléments essentiels pour 2022, 2023, 2024**

Vous avez bien entendu tous lu avec intérêt, et mémorisé, les différents documents financiers qui vous ont été adressés dans le dossier préparatoire de ce synode. Y compris mon rapport écrit.

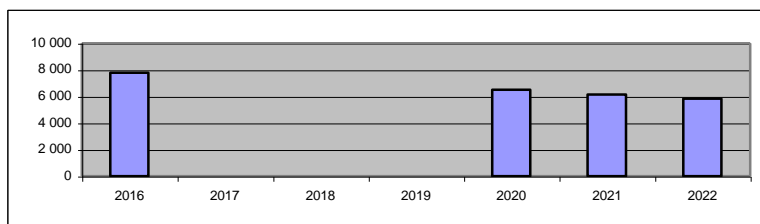
Je n'y reviendrai donc pas, d'autant qu'ils feront l'objet demain après-midi d'une présentation et d'un débat spécifiques, comme chaque année. Je me contenterai ici de rappeler trois éléments saillants, pour donner l'ambiance de départ.

- Les comptes exécutés 2022 se soldent, hors produits « extraordinaires » (au sens comptable bien sûr) et hors résultats consistoriaux, par un déficit de près de 165 000 €, mais aussi par une augmentation de la trésorerie de fin d'année de nos Églises locales, prises globalement, qui passe de 5.1 M€ à 6.3 M€.
- Une année 2023 dont le budget provisionnel prévoyait dès le départ un déficit d'exploitation (avec la même définition) de quasi 92 000 €, probablement sous-estimé dans un contexte d'inflation forte qui ne facilite évidemment rien, multipliant les contraintes pour tous.
- Un budget prévisionnel 2024 autant que possible fondé sur votre écoute, avec des « contributions appelées » passées au rabot, et là encore un déficit d'exploitation affiché dès maintenant à environ 115 000 €

### **- Quelques évolutions marquantes de ces dernières années : les nuages noirs...**

- *Le nombre de foyers participant par des offrandes nominatives (les fameux « FON », seul indicateur numérique véritablement mesurable dans les paroisses)*  
Année après année, vous entendez que le nombre de foyers participant à nos budgets par des offrandes nominatives ne cesse de baisser, d'une façon qui semble inexorable.

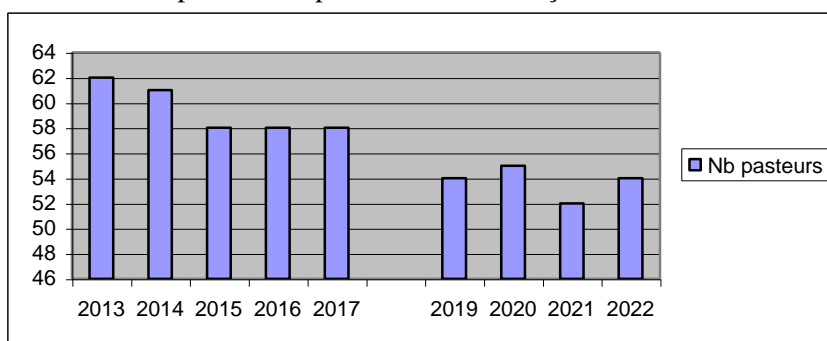
Depuis 2016, c'est à un rythme d'environ 300 foyers par an que ce nombre diminue. Et c'est encore vrai en 2022.



(Les années 2017 à 2019 ne sont pas renseignées)

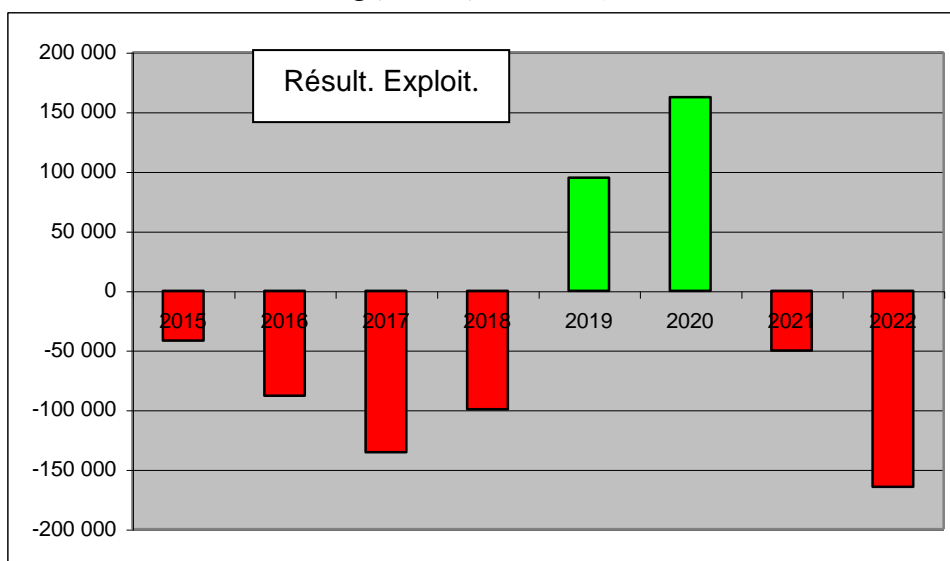
○ ***Le nombre de pasteurs en poste***

De même, avec quelques variations annuelles, mais dans une tendance constante, le nombre de nos pasteurs en poste diminue de façon continue :



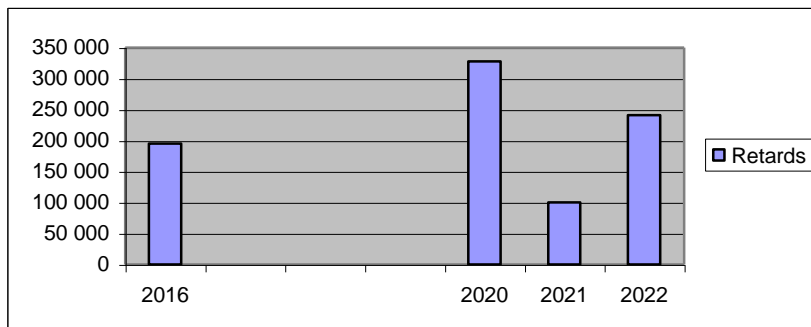
Nous nous posons souvent et légitimement la question de savoir si nous allons pouvoir assurer leur prise en charge financière, mais ne perdons pas de vue que la diminution du nombre de pasteurs en poste vient tout autant, et peut-être avant tout, de la baisse du nombre de vocations. Mentionnons à cette occasion que nous avons mis en place dans notre région un « fonds ministres », alimenté par 10% demandés aux paroisses sur les donations, legs et ventes, qui, complété si besoin par le « fonds ministres » national nous permet de faire sereinement face si besoin à toute candidature dépassant éventuellement les prévisions de notre budget annuel. C'est à souligner.

○ ***La répétition quasi systématique des déficits d'exploitation annuels (hors consistoires et dons sur legs, ventes, donations)***



(Remarquons que 2019 et 2020 sont les « années COVID », limitant les dépenses)

○ **L'accumulation des retards de versement des contributions (au 01/01 de l'année n)**



(Les années 2017 à 2019 ne sont pas renseignées)

- **60% de refus de la proposition de contribution régionale**

Au delà de ces trajectoires inquiétantes sur la durée, un autre signe est à pointer cette année : ce sont 60% des paroisses qui ont refusé la proposition de contribution régionale que nous leur avons présentée ce printemps, en demandant de les revoir à la baisse, parfois de façon très sensible. Et parmi les 40% qui l'ont accepté, une bonne proportion a fait part de l'état de grande difficulté dans lequel elles se trouvaient.

- **Le bout d'un système ?**

Tous ces éléments pourraient laisser à penser que nous approchons de la fin d'un système de fonctionnement financier (mais pas que financier) élaboré il y a plusieurs décennies, qui certes a été constamment adapté, mais qui a maintenu jusqu'à présent ses caractéristiques principales. C'est en tous cas une question qui nous est posée, et que nous nous devons de prendre en compte.

➔ **Alors, est-ce la fin du monde ?? Du nôtre en tous cas ?? Non !**

Pour autant, tous ces « nuages noirs », ainsi que je les désignais en commençant mon propos, remettent-ils en cause notre existence même ? Serions-nous condamnés à n'être qu'une communauté de survivants, une trace résiduelle en quelque sorte ? Bien sûr que non. C'est notre conviction la plus ferme.

Mais pour cela, il faut que nous sachions nous mobiliser, entre autres - et entre autres seulement (mais c'est mon rôle de vous en parler) -, sur les moyens matériels qui nous permettent de répondre à la mission première de notre Église : témoigner de l'Évangile, du message du Christ, de son actualité, de ce qu'il peut apporter à toutes et tous dans la société d'aujourd'hui.

Cela exige de nous un certain nombre d'actions.

- **Une meilleure « animation financière » :**

Le terme d'« animation financière » est peut-être un peu usé. Si j'osais, je dirais presque qu'il a tendance à renvoyer aux « gentils animateurs », les célèbres « GO » des clubs de vacances.

Mais quel que soit le bien fondé de cette appellation, ce terme recouvre une réalité simple et incontournable : il n'y a pas de partage des charges au sein d'une communauté s'il n'y a pas de communication et d'échange à ce sujet entre ses membres. Tout ramène au partage des réalités de cette communauté.

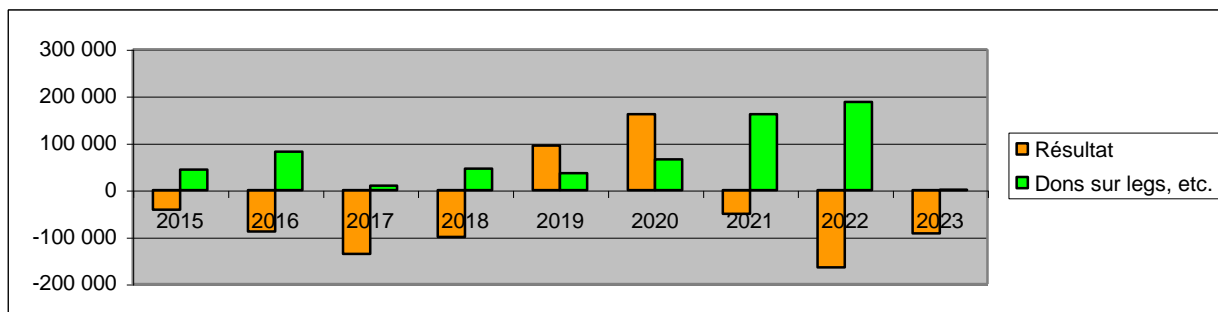
- **Prendre en compte les changements de forme du don**

De plus en plus, on le constate dans nos paroisses, mais les innombrables appels publicitaires en ce sens reçus maintenant à longueur d'année nous le confirment, aujourd'hui le legs (devant notaire ou par voie d'assurance-vie), est devenu un mode courant de financement de l'action des organismes déclarés d'intérêt public ou assimilés, que ce soit pour l'action humanitaire, les émissions chrétiennes, la recherche médicale ou pour la préservation du patrimoine.

Nous n'échappons pas à ce mouvement, même si nous n'en sommes le plus souvent que les spectateurs.

Ces dernières années, nous ne pouvons faire face à nos déficits d'exploitation récurrents qu'en faisant appel aux fonds alimentés par les donations, legs et ventes. Ce sont deux silos placés côte à côte, qui ne vivent pas au même rythme, l'un annuel, l'autre plus chaotique.

La vision consolidée annuelle qu'offre au non initié la comptabilité, avec des excédents surgis comme par miracle, peut être trompeuse. Nous sommes comme le paysan qui, quand la nature lui en donne, stocke son surplus de récolte imprévu au fond de sa grange, et qui, lorsque l'année est mauvaise, va puiser dans cette réserve exceptionnelle en espérant qu'elle se reconstituera avant la prochaine récolte insuffisante.



Aujourd'hui, nous ne savons pas intégrer conceptuellement cette forme de recettes dans nos budgets. Certes la taille de la région permet un certain effet statistique d'étalement, mais comme vous le voyez les écarts restent très importants au fil des ans, et nul ne peut exclure une succession d'années de vaches maigres. Pour 2023, par exemple, à l'heure où je vous parle, pourtant proche de la fin d'année, les perspectives se limitent à moins de 1000 €...

Nous avons à nous forger une stratégie dans ce domaine.

#### - **Savoir faire des choix :**

##### o ***Sobriété d'abord et bien sûr.***

Cela vaut pour nos dépenses courantes, notre chauffage, nos déplacements, mais plus profondément pour notre façon de considérer notre cadre structurel, en particulier notre patrimoine immobilier, source de dépense en moyens financiers et humains, mais aussi de richesse de vie s'ils sont adaptés aux besoins actuels.

Souvenons-nous qu'au-delà de nos attachements symboliques, l'immobilier est avant tout la traduction d'une solidarité intergénérationnelle à notre bénéfice, et qu'à ce titre il doit être respecté, bien entendu, mais aussi utilisé comme un moyen au service de notre Église toute entière, y compris au travers de démarches de vente. En constituant ce patrimoine, nos prédécesseurs faisaient eux-mêmes avant tout œuvre d'adaptation aux conditions du moment.

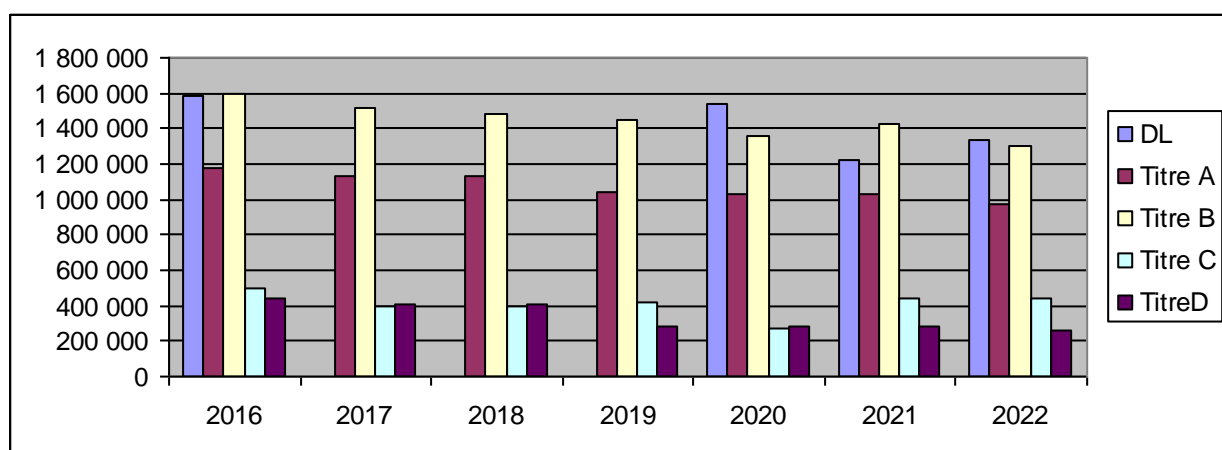
##### o ***Prendre conscience de l'importance de chaque strate de notre Église***

Notre fonctionnement d'Église protestante repose sur l'interaction et le dialogue entre différentes strates, locale, régionale, nationale, internationale. C'est le système presbytéro synodal, qui tient toute sa particularité et sa richesse de son caractère non hiérarchique. Et puisque mon propos traite de la question des moyens, il faut savoir définir la place qu'on veut donner à chacune de ces strates au regard de la mission de l'Église.

Dans le cadre de notre constitution, bien entendu, devrions-nous envisager des évolutions entre les strates locale, régionale, nationale, internationale ? En quoi chacune de ces strates est-elle indispensable à la mission de l'Église ?

Si j'évoque cette question, ce n'est pas dans un pur esprit d'abstraction, mais tout prosaïquement parce que c'est le fondement de nos votes budgétaires : basiquement, et de façon un peu simplificatrice, il s'agit de vos dépenses locales, de la contribution régionale, et à travers elle des titres A, B, C et D de notre jargon budgétaire. Et donc de la répartition de nos moyens entre ces strates.

Pour information, celle pratiquée ces dernières années est la suivante (en euros constants 2016) :



(Pas de chiffres « DL » pour 2017 à 2019)

En définitive, contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre à trouver, entre 2016 et 2022, les proportions par rapport au total varient peu :

- Local : les dépenses locales passent de 30 à 31%
- Régional : le titre B reste très proche de 30.5%  
le titre C passe de 9 à 10%
- National : le titre A reste très proche de 22.5%
- International : le titre D passe de 8 à 6%

○ ***Faudrait-il sacrifier le collectif ?***

En effet, même si cette répartition n'évolue que très modérément, on pourrait être tenté, devant les difficultés de la vie locale que vous affrontez, d'aller plus loin et de sacrifier un peu le « collectif » incarné par les trois autres strates, en se repliant (ou se « recentrant », comme on le dit souvent élégamment ??) sur son proche univers.

C'est une tentation de notre temps, qui traverse fréquemment aujourd'hui aussi bien le monde politique que les vies personnelles. Cela peut se traduire aussi par « à quoi servent les services supports » ? Sont-ils suffisamment optimisés ? Vaste question qui mérite certainement que nous nous y penchions (une fois de plus...) dans l'avenir, mais sans a priori dogmatique. Je n'ai évidemment pas la réponse.

Mais soyons vigilants sur le fait que cela ne soit pas le choix opéré par quelques-uns aux dépens de tous les autres, et que cela corresponde bien à une vision durablement soutenable. Gardons-nous des réponses toutes faites.

○ ***Aller sereinement vers de possibles changements structurels***

Pourrons-nous encore longtemps nous contenter de simples ajustements, budgétaires et structurels ?

D'éventuelles mutations ne doivent pas nous faire peur, l'Église connaît depuis toujours ces évolutions, répondant à la fois à des visions théologiques ou ecclésiologiques et aux besoins de la société dans son organisation et ses caractéristiques du moment. Mais il est impératif que chacun puisse les comprendre et se les approprier.

- **Notre démarche « Souffle » veut répondre à ce besoin**

La démarche « Souffle », lancée l'année dernière dans le cadre de notre synode, se veut le cadre d'élaboration de nos réponses régionales à ce défi, en résonance bien entendu avec le thème de réflexion national à propos des ministères sur lequel portent nos travaux cette année.

Partage, transversalité, changement d'échelle, faire bouger les lignes, sur les plans à la fois humain et matériel, et le faire volontairement dans une démarche d'anticipation plutôt que sous la contrainte, c'est ce à quoi nous sommes ardemment invités.

Je l'évoque ici à partir de mon poste d'observation de financier, c'est mon rôle, mais il est clair que si l'aspect matériel constitue inévitablement une de nos motivations dans ces remises en cause, rien ne peut réussir si nous la considérons comme première. C'est notre élan de vie, qui intègre bien sûr ces préoccupations matérielles mais n'en est qu'une part seconde, qui doit nous conduire dans cette démarche de « Souffle ».

- **Des moyens pour investir**

Ainsi que je l'ai mentionné au début de mon intervention, si on considère l'ensemble des Églises locales que vous représentez, c'est d'environ 6 M€ dont nous disposons sur un plan théorique. C'est à dire, de façon tout aussi théorique, plus d'une année de dépenses ordinaires toutes strates confondues. C'est un cadeau que nous offrent pour l'essentiel les générations précédentes, c'est une chance, un atout que notre Seigneur met à notre disposition. Faisons-en bon usage.

Dans ces temps incertains, gardons donc bien en tête que nous avons collectivement les moyens d'investir, les moyens humains et financiers, à condition de ne pas nous disperser, de savoir définir nos choix, et que ceux-ci soient suffisamment partagés.

Alors c'est bien une conclusion d'espoir que je veux partager avec vous. Mais l'espoir n'est pas à confondre avec l'incantation, sinon il reste vain. En revenant sur mon introduction avec Paul, rappelons-nous qu'on ne peut bien construire du nouveau que sur la vérité. C'est ce à quoi j'aurais tenté de m'attacher tout au long de ce rapport oral.

Au terme de ma trop longue intervention, je tiens à remercier tous ceux qui m'accompagnent au fil des jours dans cette fonction de trésorier du conseil régional, Marie Héléne Leborgne notre comptable et Françoise d'Elbreil notre secrétaire, d'abord, Catherine Cadier et Jacques Bourquin qui ont constitué à mes côtés, toute cette année, le noyau de l'équipe financière régionale, l'une en tant que trésorière adjointe, l'autre en tant qu'analyste régional, bien entendu aussi Franck Honegger jusqu'en juin dernier, et Robin Sautter maintenant, et enfin tous les membres du conseil régional, les membres de la commission régionale d'animation financière, et l'ensemble des trésoriers et des présidents de conseil presbytéral que nous côtoyons.

Lors des travaux de groupe (je reviendrai sur leur organisation dans un instant) puis en plénière lors du débat financier, j'attends vos questions à la fois sur le rapport écrit, le rapport oral, les documents F (concernant le document F7, vous pouvez prendre contact directement avec Jacques Bourquin). Vous l'aurez sans doute compris, je pense, que je préférerais que nous parlions plus de l'avenir que du passé.

Il faudra également procéder à des votes sur des décisions financières :

- L'affectation du résultat 2022, qui fait suite au quitus qui nous a été donné par le synode national de ce printemps
- Le budget 2024 avec le montant des contributions de chaque Église locale
- la rectification du retard du Crestois pour tenir compte de sa contribution complémentaire

Je vous remercie de votre écoute attentive, dans ce moment indécis placé entre none et vêpres, et pour terminer ce rapport en toute sagesse, je citerai

- pour commencer, Churchill : *Nous gagnons notre vie avec ce que nous recevons, mais nous lui donnons un sens avec ce que nous donnons*
- et pour conclure, Paul à Timothée (1 Timothée 6.17-19) : <sup>17</sup> *Recommande aux riches du présent siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines, mais de la mettre en Dieu, qui nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions.* <sup>18</sup> *Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la générosité* <sup>19</sup> *et de s'amasser ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un fondement solide, afin de saisir la vie véritable.*



## Réponses aux questions de la CAGE

(addendum au rapport oral du trésorier régional)

En complément de ce rapport oral, j'en suis désolé pour le temps que je vous demande encore, il me revient la tâche de répondre, de façon aussi rapide mais complète que possible, aux trois interrogations soulevées dans son rapport par la CAGE, avec toute la sagacité qui la caractérise.

1- *Comment s'analyse l'augmentation significative de la trésorerie en fin d'année dans les paroisses (toutes les paroisses ? une minorité en nombre mais pour un montant élevé ?)*

L'analyse est à la fois facile et difficile : il est difficile de répondre de façon détaillée, chaque cas étant le plus souvent particulier, mais facile de distinguer deux grands cas de figure

- les paroisses avec de faibles variations, en valeur relative d'une part, et/ou en valeur absolue d'autre part (la multiplication par trois de sa trésorerie n'a pas le même sens si en n-1 on dispose de 1000€ ou de 200 000€...). Ce sont les plus nombreuses, et l'essentiel des mouvements est plutôt négatifs. Cela correspond en général au résultat de la gestion courante de l'association cultuelle.
- les paroisses qui connaissent de très fortes variations, en valeur relative et en valeur absolue. Celles là sont peu nombreuses chaque année, et ce ne sont pas toujours les mêmes. L'augmentation provient alors soit d'un legs, soit d'une vente immobilière. Bien entendu, la valeur de l'immobilier n'est pas la même dans un arrière-pays peu accessible et dans le centre d'une agglomération, ce qui aura tendance à situer ce phénomène à forte amplitude plutôt sur les paroisses urbaines que sur les rurales, à moins qu'elles ne connaissent un attrait touristique ou de résidence marqué. Mais ce n'est pas une règle absolue. Inversement, des baisses très significatives sont constatées sur les mêmes Églises locales quand, fort heureusement, quelque temps plus tard, un projet est mis en oeuvre en utilisant les réserves ainsi créées.

2- *Quelle est l'origine de l'augmentation de la trésorerie, alors que le rapport note une diminution du nombre de foyers participants et des offrandes nominatives ? (Développement des activités lucratives ? Legs ?)*

- la réponse à cette deuxième question vient d'être apportée : les changements importants, et le gonflement global constaté, correspondent essentiellement à des legs ou des ventes immobilières. Les fortes baisses « brutales » sont généralement liées à des acquisitions / aménagements.
- pour votre information, cette question de l'importance grandissante des "réserves", parallèlement aux difficultés trop souvent rencontrées par de nombreuses paroisses, et de la façon dont elles sont utilisées (nature des projets, délai entre les rentrées financières et la mise en oeuvre d'un projet ...), fait l'objet cette année d'une analyse à l'échelon national, en lien avec les analystes régionaux des neuf régions de l'EPUDF,

3- *Les contributions appelées ne sont pas toujours versées, mais cela ne concerne qu'une minorité. Combien d'Églises en CAR ? Y a-t-il des paramètres récurrents et repérables ? Quelles mesures d'assistance possibles pour ces communautés ?*

- fin 2022, les retards, sur les quatre dernières années (les compteurs ont largement été remis à zéro en 2019 pour les années antérieures), concernent 17 paroisses sur 61, quelquefois pour plusieurs années qui ne se suivent pas nécessairement, mais le plus souvent pour une seule année.
- deux profils se distinguent là encore :
  - o ceux (les plus nombreux) qui ont des difficultés manifestes, dont le conseil régional essaie au mieux de tenir compte,
  - o les quelques-uns qui, pour parler crûment, font un peu la mauvaise tête, avec des raisons qui leur paraissent bien entendu légitimes, alors qu'ils auraient les moyens de régulariser leur situation.
  - o le conseil régional se tient toujours à disposition, ou prend les devants, pour accompagner en particulier la première catégorie, à condition évidemment que chacun soit prêt à entendre si besoin des analyses qui ne vont pas forcément dans le sens souhaité de prime abord par les conseils presbytéraux (ou le conseil régional, d'ailleurs).



*L'assemblée synodale vote.*



*Les membres du Bureau du CR votent aussi ... (cherchez l'intrus)*



*De gauche à droite :*

*M. Yves Vérilhac, trésorier du CR – M. Gérard Perrier (au micro), responsable régional autos -  
M. Jacques Bourquin (chemise bleue, barbe blanche), resp. régional de l'analyse des comptes -  
Marie-Hélène Leborgne, comptable de la région.*

### Décisions financières

#### N°1 : Affectation du résultat 2022

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 10, 11 et 12 novembre 2023,

ayant entendu le rapport du trésorier du conseil régional, et informé du quitus donné par le Synod national de mai 2023,

constate le résultat 2022 excédentaire de 62 919,70 € tel qu'il apparaît dans l'annexe F3, et approuve son affectation à raison :

- de 39 717,94 € en augmentation du fonds consistoire,
- de 1 746 € en diminution du fonds auto,
- de 52 780,40 € en augmentation du fonds immobilier,
- de 20 000 € en augmentation et de 141 713,04 € en diminution du fonds associatif,
- de 93 880,40 € en augmentation du fonds Ministres.

112 voix pour et 0 contre

#### N°2 : Budget 2024

Ayant entendu le rapport du trésorier du conseil régional,

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 10, 11 et 12 novembre 2023, approuve

- le budget 2024 pour un total en recettes et en dépenses de 3 444 845 € ;
- le montant des contributions de chaque Eglise locale fixé à l'annexe F6.

119 voix pour et 1 contre

#### N°3 : Église du Crestois

Vu le dépassement de contribution de 2 000 € versé par l'Église locale du Crestois au titre de l'année 2022,

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 10, 11 et 12 novembre 2023, décide

De diminuer de 2 000 € le retard de paiement de l'Église locale du Crestois.

123 voix pour et 1 contre

**Décisions concernant la vie régionale****Liste et composition des instances à élire  
au Synode de novembre 2024**

1. En application des articles 7, 8 et 9 de la Constitution,

Le conseil régional propose au synode régional d'élire à sa session de novembre 2024, en plus d'un conseil régional, une commission des affaires régionales<sup>1</sup>

2. Il propose d'élire, au sein de ces instances<sup>2</sup> :

	Ministres	Laïcs	Total	suppléants
Pour le Conseil régional	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>5+7</b>

3. Le synode confie au conseil régional le soin d'organiser sous une autre forme la coordination des activités et équipes régionales, en créant notamment une commission pour soutenir financièrement les projets jusque-là accompagnés par la « Coordination Régionale ».

**122 voix pour et 2 contre**

---

<sup>1</sup> La commission des affaires régionales sera élue selon le règlement intérieur du synode régional, article 69 : « Elle se compose de cinq titulaires, dont deux ministres; tous discernés parmi les délégués au synode régional avec voix délibérative. Elle élit son président »

<sup>2</sup> L'article 9§2 de la constitution rappelle : « le conseil régional se compose de dix à vingt membres, dont au moins un tiers et au plus la moitié de ministres et dont la moitié au moins doivent être membres avec voix délibérative ou consultative du synode régional ».

**Liste des Communautés, Œuvres et Mouvements  
En région Centre-Alpes-Rhône  
et composition du collège des COM pour la période quadriennale 2024-2027**

Le synode régional Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11 et 12 novembre 2023 arrête la liste des Communautés, Œuvres et Mouvements comme suit :

Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)  
Cimade Auvergne-Rhône-Alpes  
Communauté de Caulmont  
Communauté des Diaconesses de Reuilly – Mazet-St-Voy  
EEUdF région Rhône-Alpes-Auvergne  
Fédération de l'Entraide protestante Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne (deux personnes)  
Foyer protestant de la Duchère-Mission populaire évangélique  
Fraternité des Veilleurs  
Ligue pour la lecture de la Bible  
Union de prières de Charmes  
Musée du protestantisme Dauphinois (Poët Laval)  
Musée du Vivarais protestant (Pranles)

Et fixe à **8** la composition du collège des COM siégeant au synode régional Centre-Alpes-Rhône pour la période quadriennale 2024-2027.

127 voix pour et 0 contre

\*\*

**Délibération concernant la voix délibérative au Synode régional  
pour les Eglises de Macon, Montluçon, Moulins, Sornay et Voiron**

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11, 12 novembre 2023,

Vu l'article 7, § 2.2 de la Constitution,

Demande au synode national d'accorder, pour la période quadriennale 2024-2027, le renouvellement de l'attribution d'une voix délibérative au Synode régional Centre-Alpes-Rhône au représentant des associations culturelles de :

- MACON
- MONTLUÇON
- MOULINS
- SORNAY
- VOIRON

121 voix pour et 0 contre

**Regroupement des AC de Livron et Loriol  
Suppression du poste Loriol**

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11, 12 novembre 2023,

vu le regroupement opéré par les associations culturelles de Livron et de Loriol;

vu la délibération du conseil régional du 9 novembre 2023,

prend acte du nouveau nom de l'association culturelle « Livron-Loriol sur Drôme » et demande au synode national :

- 1) la suppression du poste intitulé « Livron »**
- 2) le changement de nom du poste « Loriol Cliousclat Saulce » en « Livron-Loriol »**
- 3) le rattachement de ce poste à l'association culturelle de « Livron-Loriol sur Drôme »**

122 voix pour et 0 contre

\*\*

**Prolongation du poste temporaire d'animateur de la mission Jepp**

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11, 12 novembre 2023,

vu le rapport présenté par la mission Jepp,

vu la délibération du conseil régional du 9 novembre 2023,

décide de prolonger pour deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2026, le poste temporaire d'animateur de la mission Jepp.

125 voix pour et 0 contre

## **Modification du Règlement du synode régional CAR**

Rapporteur : Philippe Sautter (Equipe juridique régionale)

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11, 12 novembre 2023,  
adopte le nouveau règlement du Synode régional Centre-Alpes-Rhône ci-dessous.

**116 voix pour et 0 contre**

## **RÈGLEMENT DU SYNODE REGIONAL DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE EN CAR**

### **Titre I - Convocation<sup>1</sup>**

1. Date, lieu et ordre du jour
2. Convocation
3. Obligation d'assiduité et absence d'autres réunions pendant le synode
4. Invitations
5. Rapports préparatoires
6. Annonce

### **Titre II - Publicité des séances et emplacements**

7. Caractère des séances
8. Assistance aux séances privées
9. Huis-clos
10. Emplacements distincts

### **Titre III - Ouverture de la session**

#### **A) PRÉLIMINAIRES**

11. Écoute de la Parole de Dieu et prière
12. Émargement – Décompte des membres inscrits- Appel
13. Propositions pour la composition du bureau
14. Désignation des membres du bureau
15. Annualité des fonctions de membre du bureau

#### **B) INSTALLATION DU BUREAU**

16. Le Bureau prend place
17. Lecture de la Déclaration de foi
18. Allocution du représentant de l'Église locale ou paroisse

#### **C) CONTESTATION SUR LA COMPOSITION**

19. Qualité pour siéger
20. Procédure

#### **D) FIXATION DE L'EMPLOI DU TEMPS (21)**

### **Titre IV - Formations spécifiques**

24. Commissions temporaires
25. Travail en groupes

---

<sup>1</sup> Tout en ne recourant pas à l'écriture inclusive, la rédaction de ce texte s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin pour désigner les fonctions au sein de l'Église.

**Titre V - Déroulement des séances**

A) AUMÔNERIE (26)

B) ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

27. Modération

28. Secrétaires

29. Questeurs

C) OUVERTURE DES SÉANCES (30).

D) DISCUSSION

31. Prise de parole

32. Rappel au règlement – Fait personnel

33. Limitation du nombre d'interventions

34. Nécessité de présenter des arguments nouveaux

35. Interdiction des interruptions – Rappel à l'ordre

36. Durée maximale des interventions

37. Arrêt de la discussion

E) VOTES

38. Caractère personnel des votes

39. Vote sur l'ensemble du texte ou par parties

40. Contre-projet

41. Question préalable

42. Propositions de modification

43. Suppression

44. Substitution

45. Addition

46. Passage au point suivant de l'emploi du temps

47. Modification des textes de référence

48. Proposition de modification acceptée par le rapporteur

49. Passage concerné par plusieurs demandes de modification

50. Vote à bulletin secret

51. Majorité requise

52. Procédure allégée de vote

53. Second vote sur une disposition

54. Renvoi à une commission de rédaction

55. La discussion se poursuit pendant le dépouillement

F) FIN DES SÉANCES (56)

**Titre VI - Présentation et discussion des rapports**

A) MINISTÈRES COLLÉGIAUX RÉGIONAUX (57)

B) QUESTIONS SOUMISES AUX SYNODES RÉGIONAUX PAR LE CONSEIL NATIONAL

58. Rapports préparatoires

C) DISPOSITIONS COMMUNES

59. Projet d'avis ou de décision

60. Modalités de discussion

61. Si le synode ne suit pas certaines des propositions du rapporteur

**Titre VII - Projet de vœu et projet de décision**

62. Tout membre du synode peut déposer un projet

63. Projet de décision suggéré par le déroulement du synode

64. Projet de vœu

65. Examen par le synode et votes

66. Transmission à une autre instance

**Titre VIII - Ministères collégiaux régionaux**

67. Commission des nominations

68. Propositions du conseil régional

69. Commission des affaires régionales



**Titre IX - Fin de la session - publication des décisions et des actes du synode**

- 70. Allocution du modérateur
- 71. Clôture
- 72. Transcription et envoi des décisions
- 73. Publication du cahier post-synodal

**Titre X – Règlement des synodes régionaux**

**Titre XI - Modification du Règlement des synodes ou du Règlement d'application**

- 75. Propositions de modification
- 76. Composition de la commission du Règlement
- 77. Rôle de la commission du Règlement

**Titre XIII – Charte déontologique – droit à l'image**

- 86. Charte déontologique – Usage des réseaux sociaux
- 87. Droit à l'image

Toute assemblée délibérante a besoin d'élaborer des règles régissant son fonctionnement : tel est l'objet du Règlement des Synodes. Ce Règlement est appelé à être utilisé dans deux types de formation: le synode national et les synodes régionaux. Le synode national détermine – en respectant les statuts de l'union nationale et la Constitution de l'Église protestante unie de France – l'ensemble des règles qui régissent son fonctionnement ainsi que les dispositions fondamentales qui doivent être appliquées par les synodes régionaux ; chaque synode régional peut proposer des dispositions particulières adaptées à son propre fonctionnement (art. 74.1 du Règlement des synodes, 3<sup>e</sup> alinéa).

Afin d'éclairer les membres des synodes, les articles du Règlement sont précédés par le rappel des articles de la Constitution de l'Église protestante unie de France et le cas échéant des Statuts de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Église protestante unie de France qui régissent la question. Le présent Règlement des synodes est, en toutes matières, subordonné à la Constitution et aux Statuts.

Les Statuts et la Constitution ne peuvent être modifiés qu'en respectant les règles prévues à l'article 10 des Statuts et à l'article 36 de cette Constitution (c'est-à-dire examen préalable des synodes régionaux et vote à la majorité absolue des membres du synode national et des deux tiers au moins de ses membres présents) et non pas selon la procédure mentionnée aux articles 74 à 77 du présent Règlement des synodes. Cette règle doit être rappelée au cas où des modifications, dérogations ou adjonctions au présent Règlement nécessiteraient, au préalable, la modification des dispositions de la Constitution ou des Statuts.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 du Règlement des synodes, les articles du règlement de chaque synode régional portent le même numéro que l'article correspondant du règlement des synodes. Les numéros non utilisés dans le présent règlement correspondent à des dispositions qui sont applicables seulement au synode national ou à un synode régional biconfessionnel (comportant plus d'une association cultuelle de chaque confession).

## **Titre I : CONVOCATION**

Statuts : 4 à 8

Constitution : 10

### **Article 1<sup>er</sup> : Date, lieu et ordre du jour**

Le conseil régional fixe la date et le lieu ainsi que les sujets à l'ordre du jour de chaque session et désigne les rapporteurs sur ces sujets.

Il invite le modérateur, s'il est déjà élu, à participer à l'élaboration de l'emploi du temps et au choix des méthodes de travail. Il veille à ce que l'Église qui accueille le synode soit associée à la préparation matérielle de la session.

Il désigne l'aumônier de la session.

### **Article 2 : Convocation**

Le conseil régional convoque le synode.

Pour la session ordinaire annuelle, la convocation est envoyée au moins deux mois à l'avance. Elle comporte les indications du lieu, du jour et de l'heure de l'ouverture de la session, ainsi que, si possible, de sa durée probable. Il en est de même pour une session extraordinaire, dont la convocation doit être envoyée au moins 45 jours avant son début.

La convocation est envoyée par voie postale ou par voie électronique si le destinataire en a donné son accord :

2.1. Aux membres ayant voix délibérative.

Tout délégué titulaire empêché de participer à la session synodale en prévient sans délai le suppléant déjà désigné.

2.2. Aux membres ayant voix consultative.

Tout délégué titulaire empêché de participer à la session synodale en prévient sans délai le suppléant déjà désigné.

### **Article 3 : Obligation d'assiduité et absence d'autres réunions pendant la session**

3.1. Les membres du synode ont le devoir d'assister à la session de son début jusqu'à sa fin. Les dérogations ne peuvent être accordées que par le président du conseil régional, avant l'ouverture de la session, et par le modérateur, après cette ouverture.

3.2. Aucun conseil, commission ou coordination ne peut siéger pendant une séance du synode sans l'accord de la modération.

### **Article 4 : Invitations**

Le conseil régional dresse la liste des invitations à assister au synode. Cette liste est remise au modérateur à l'ouverture du synode.

### **Article 5 : Rapports préparatoires**

5.1. Session ordinaire

Au moins un mois avant l'ouverture d'une session ordinaire, le président du conseil régional adresse aux membres du synode les rapports préparatoires suivant :

- le rapport du conseil régional avec ses annexes et ses projets de résolutions,
- le rapport sur les actes de gestion financière et d'administration des biens, les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes de l'Union Nationale s'il comporte des observations relatives aux comptes de la région, et le projet de budget pour l'exercice à venir,
- le rapport de la Coordination et des équipes régionales,
- tout autre rapport que le CR juge utile en fonction de l'actualité.

Un second envoi, expédié quinze jours au moins avant le synode, ou bien remis à l'ouverture du Synode, contient le rapport de la commission des affaires régionales. Ce rapport met en évidence les points des documents du premier envoi à débattre en synode. Il peut également comporter des demandes d'informations complémentaires.

### 5.2. Session extraordinaire

Au plus tard deux semaines avant l'ouverture d'une session extraordinaire, le président du conseil régional envoie (selon les modalités précisées à l'article 2) les documents préparatoires relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour arrêté par le conseil régional.

### 5.3. Dispositions communes à toutes les sessions

Quand un rapporteur entend proposer au synode le vote d'un ou plusieurs projets de décision, le texte de ces projets doit figurer dans son rapport.

### **Article 6 : Annonce**

Deux semaines au moins avant la date prévue, le conseil régional fait annoncer la session du synode et demande aux paroisses ou Églises locales et à tous les fidèles de la recommander à Dieu dans leur intercession.

## **Titre II : PUBLICITÉ DES SÉANCES et EMBLEMES**

Constitution : 16

### **Article 7 : Caractère des séances**

Toutes les séances sont privées, à l'exception de celles dont le synode décide qu'elles seront publiques ou à huis-clos <sup>(2)</sup>.

### **Article 8 : Assistance aux séances privées**

Ont droit d'assister aux séances privées les conseillers presbytéraux de la paroisse ou Église locale qui reçoit le synode.

### **Article 9 : Huis-clos**

Le synode peut se constituer à huis clos, selon les modalités mentionnées à l'article 16 § 6 de la Constitution.

Pendant une séance à huis clos, le seul moyen de communication entre les membres du synode est l'intervention à la tribune. Chaque membre du synode s'engage à ne pas utiliser d'autres moyens de communication avec toute autre personne, membre ou non du synode.

### **Article 10 : Emplacements distincts**

Afin de faciliter le décompte des voix, des emplacements distincts sont affectés :

- aux membres du synode ayant voix délibérative,
- aux membres du synode ayant voix consultative,
- aux invités,
- aux personnes ayant le droit d'assister aux séances privées,
- à l'auditoire assistant aux séances publiques.

La modération, par l'intermédiaire des questeurs, veille à ce que chacun occupe l'emplacement qui le concerne.

## **Titre III : OUVERTURE DE LA SESSION**

Constitution : 16

### **A) PRÉLIMINAIRES**

**Article 11 :** A l'ouverture de la session, l'aumônier invite le synode à l'écoute de la Parole de Dieu et à la prière.

### **Article 12 : Émargement – Décompte des membres inscrits – Appel**

12.1. A leur arrivée, les membres du synode sont invités à signer la liste d'émargement.

---

*2 La participation aux séances à huis clos est réglée par les dispositions de la Constitution (article 16 § 6 et article 28 § 4.4) et du Règlement d'application du § 6 de l'article 16*

12.2. Le secrétaire du conseil régional procède à l'appel des membres du synode (liste des délégués remise à l'arrivée), en mentionnant les autorisations d'arrivée tardive prévues à l'article 3.1. Il indique le nombre des membres inscrits du synode ayant voix délibérative, et le nombre de voix constituant la majorité absolue requise par l'article 51 du présent règlement.

12.3. Le nombre des membres inscrits d'un synode régional ayant la voix délibérative est égal au nombre de ceux qui ont été convoqués en cette qualité, nombre duquel est soustrait :

- le nombre des ministres durablement indisponibles, comme il est dit au Règlement d'application du §2 de l'article 7 de la Constitution, et pour lesquels un remplacement, autorisé par le conseil régional, n'a pas été possible;
- le nombre des délégués des associations culturelles que celles-ci ont déclaré, par lettre du président du conseil presbytéral en réponse à la convocation, ne pas être en mesure de désigner.

Le Conseil régional rend compte au synode régional des demandes qu'il a reçues et des décisions qu'il a prises.

### **Article 13 : Propositions pour la composition du Bureau**

Le président du conseil régional (qui a pris soin d'avertir à l'avance les intéressés) présente au synode des propositions pour la composition du bureau. Il fait voter le synode, qui n'est pas lié par lesdites propositions.

### **Article 14 : Désignation des membres du Bureau**

14.1. Le synode désigne d'abord **sept à neuf** questeurs et **deux à cinq** secrétaires, le nombre exact étant fixé par le synode, sur proposition du Conseil régional, avant l'ouverture du vote.

14.2. Il procède ensuite à l'élection du modérateur et des vice-modérateurs, sauf si ceux-ci ont été désignés lors d'une précédente session et siègent au synode. Le modérateur et les deux vice-modérateurs composent la modération du synode.

14.3. L'élection du modérateur est faite au scrutin secret.

14.4. La désignation des autres membres du bureau peut être faite à main levée, à moins que dix membres à voix délibérative du synode, ne réclament le scrutin secret. L'élection du modérateur, ainsi que, le cas échéant, l'élection des membres du bureau sont faites à la majorité absolue des membres inscrits définie à l'article 12.3.

*Article 14.5 supprimé par le RGS 2019 : il offrait la possibilité d'élire un assesseur membre du CP de l'Église locale.*

### **Article 15 : Annualité des fonctions de membre du Bureau**

Le bureau du synode installé au début d'une session ordinaire reste en fonction pour les sessions extraordinaires éventuelles, jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire suivante. Toutefois, si la session extraordinaire a lieu après le renouvellement des délégations, il est procédé à l'élection du bureau qui restera en fonction pour la session ordinaire suivante.

Si, à l'ouverture d'une session, le bureau appelé à rester en fonction en application de l'alinéa précédent n'est plus au complet, le synode complète ce bureau pour la fin de la période annuelle en cours.

## **B) INSTALLATION DU BUREAU**

**Article 16** : Dès qu'il a été procédé à la désignation du bureau, le modérateur et les deux vice-modérateurs prennent place à la table de la modération, et au moins deux secrétaires à la table du secrétariat.

### **Article 17 : Lecture de la Déclaration de foi**

En prenant ses fonctions, le modérateur lit la Déclaration de foi de l'Église protestante unie de France, qu'il introduit par la formule suivante : « Affirmons ensemble notre volonté de rester fidèles à la foi commune des Églises de la Réforme ». Les membres du synode se lèvent pour écouter cette lecture.

**Article 18 : Allocution du représentant de l'Église locale ou paroisse**

Après la brève allocution du représentant de l'Église locale ou paroisse et la réponse du modérateur, le synode entreprend immédiatement ses travaux.

**C) CONTESTATION SUR LA COMPOSITION DU SYNODE**

**Article 19 : Qualité pour siéger**

Lorsqu'un membre du synode n'a plus la qualité à raison de laquelle il siégeait au synode régional ou qui avait permis son élection ou sa désignation, notamment :

- lorsqu'il n'est plus inscrit au rôle des ministres ou
- lorsqu'il n'est plus membre du conseil presbytéral (pour les délégués à voix délibératives) ou
- lorsqu'il n'est plus inscrit sur la liste des membres d'une association culturelle adhérant à l'Union nationale des associations culturelles de l'Église protestante unie de France (§2 de l'article 2 de la Constitution),

il ne peut plus être membre du synode.

Toutefois, s'il était membre du synode avec voix délibérative et s'il réunit encore une qualité et les conditions pour en être membre avec voix consultative, il y siège ainsi.

**Article 20 : Procédure**

Si la régularité de la désignation ou la capacité à siéger d'un membre du synode est discutée, ou si le nombre annoncé de membres à voix délibérative inscrits au synode est contesté, le modérateur demande à la commission des affaires régionales de présenter au synode, après avoir recueilli tous avis utiles, et, s'il est présent, celui du représentant de l'Union nationale, un rapport sur la situation litigieuse. La conséquence de la décision contestée ou l'admission des représentants éventuellement mis en cause est ajournée jusqu'au moment où le synode s'est prononcé.

Dès que le rapport est établi, il en est donné connaissance au synode qui statue, dans un délai de trois heures à partir du dépôt de la contestation et après avoir, s'ils en font la demande, entendu les prétendants en une brève intervention.

**D) FIXATION DE L'EMPLOI DU TEMPS**

**Article 21 :** Le modérateur interroge le synode sur la proposition d'emploi du temps établie par le conseil régional et la met ensuite aux voix. Sur proposition du modérateur, cet emploi du temps peut être modifié ultérieurement par le synode.

**Titre IV : FORMATIONS SPÉCIFIQUES**

**Article 24 : Commissions temporaires**

Au cours de sa session, le synode peut procéder à la nomination de commissions temporaires dont le mandat échoit au plus tard à la fin de ladite session.

**Article 25 : Travail en groupes**

Selon la nature, le nombre et l'importance des questions à étudier par le synode, le conseil régional peut prévoir dans le projet d'emploi du temps une ou plusieurs séances de travail en groupes.

Le nombre des groupes de travail et les questions à étudier par chacun d'entre eux sont déterminés par le conseil régional.

**Titre V : DÉROULEMENT DES SÉANCES**

**A) AUMONERIE**

**Article 26 :** La première séance de chaque journée est ouverte par l'invocation du nom du Seigneur et l'écoute de sa parole.

De même, la dernière séance de chaque journée se termine par une prière d'envoi ou le chant d'un cantique.

Au cours de la session, les membres du synode et les invités participent, avec les fidèles présents, à un culte comportant la Sainte Cène.

## **B) ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU**

### **Article 27 : Modération**

La modération, après consultation de tous avis qu'elle juge nécessaire, prend les initiatives utiles à la bonne marche des débats, dans le cadre du présent règlement.

Les séances sont présidées par le modérateur ou par celui des vice-modérateurs qu'il désigne.

Le modérateur ou le vice-modérateur dirige les débats, fait observer la Constitution et le présent règlement. Il ne doit pas faire état de son opinion personnelle sur le sujet en discussion, mais il lui appartient de veiller, au cours des discussions ou avant les votes, à ce que soient présentés au synode les enjeux du débat.

### **Article 28 : Secrétaires**

Avec le concours du secrétariat régional, les secrétaires du synode réunissent les éléments permettant la publication du cahier post-synodal.

### **Article 29 : Questeurs**

Les questeurs aident la modération à assurer l'ordre :

- ils s'appliquent à obtenir des membres du synode qu'ils entrent en séance à l'heure fixée et qu'ils ne partent pas avant la fin d'une séance,
- ils assurent et contrôlent tout au long de la session l'exécution des décisions du synode et l'application de la Constitution et du présent règlement, en ce qui concerne notamment les droits de présence suivant la nature de la séance, l'occupation correcte des emplacements affectés et la surveillance du respect des huis clos.

Ils assurent aussi le décompte ou le dépouillement des suffrages exprimés. Ils peuvent être aidés, si nécessaire, par les secrétaires qui ne sont pas de service.

## **C) OUVERTURE DES SÉANCES**

**Article 30** : Les séances commencent à l'heure fixée, quel que soit le nombre des membres du synode présents. Toutefois, aucun vote ne peut intervenir si au moins la moitié plus un des membres inscrits au synode, ayant voix délibérative, ne sont présents.

## **D) DISCUSSION**

### **Article 31 : Prise de parole**

Les membres (avec voix délibérative ou consultative) du synode ayant demandé la parole sont inscrits dans l'ordre de leur demande. Ils prennent la parole quand la modération la leur donne.

A l'appréciation de la modération, et notamment dans la limite du temps disponible, il en est de même pour les invités.

Nul ne peut, sans y être autorisé, parler d'une autre place que de la tribune.

À tout moment, le président du conseil régional ou le rapporteur sur le projet obtiennent dans cet ordre la parole, s'ils en manifestent le désir, dès que l'orateur à la tribune a cessé de parler.

### **Article 32 : Rappel au règlement – Fait personnel**

Lorsqu'un membre du synode entend rappeler une règle fixée par les statuts de l'Union nationale par la Constitution ou par le présent règlement, règle qu'il estime n'avoir pas été observée, il demande la parole pour un rappel au règlement : cette demande a la préférence sur toute autre et entraîne la suspension de la discussion.

La parole est, en outre, accordée pour un fait personnel par priorité à tout membre du synode qui déclare avoir été mis personnellement en cause. La parole lui est retirée si, dans son intervention, il ne s'en tient pas à ce fait personnel.

### **Article 33 : Limitation du nombre d'interventions**

Le nombre d'interventions personnelles de tout orateur sur la partie du sujet en délibération est limité à deux. Cependant, le modérateur a la faculté de l'autoriser à intervenir de nouveau pour une durée qu'il lui fixe. L'intervenant ne doit pas s'écarter de la question en discussion, faute de quoi le modérateur l'y ramène, ou lui retire la parole en cas de récidive.

**Article 34 : Nécessité de présenter des arguments nouveaux**

Pour soutenir une opinion déjà défendue, un intervenant doit faire état d'arguments nouveaux. La parole lui est retirée s'il ne respecte pas cette règle. S'il désire simplement souligner l'importance que, selon lui, il convient d'accorder à ceux qui ont été précédemment présentés, il le fait dans une courte énonciation.

**Article 35 : Interdiction des interruptions - Rappel à l'ordre**

Tout intervenant a le droit de s'exprimer sans être interrompu si ce n'est, en application du présent règlement, par le modérateur.

Le cas échéant, le modérateur prononce un rappel à l'ordre.

Lorsqu'un membre du synode est rappelé deux fois à l'ordre dans la même séance, le modérateur peut proposer qu'il lui soit interdit de prendre la parole pour la fin de la séance, ou pour la fin de la séance et la séance suivante. Le synode se prononce sans débat, l'intéressé pouvant avoir eu la parole pendant deux minutes sur la sanction proposée.

**Article 36 : Durée maximale des interventions**

Le modérateur, pour tout ou partie d'une séance, peut fixer, de manière égale pour tous, la durée maximale des interventions.

**Article 37 : Arrêt de la discussion**

Lorsque, au cours de la discussion, un membre du synode considère qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le débat mais que le moment est venu de passer au vote, il demande l'arrêt de la discussion.

De même, quand le modérateur juge que les diverses opinions ont été suffisamment développées, il doit proposer l'arrêt de la discussion, en précisant éventuellement le ou les points sur lesquels la parole ne pourrait plus être donnée.

Si personne n'émet d'avis contraire, il prononce l'arrêt de la discussion ; sinon il fait voter en posant la question : « Le synode désire-t-il poursuivre la discussion ? »

Toutefois, si avant le prononcé de l'arrêt de la discussion, le modérateur estime qu'une des opinions présentées n'a pu être défendue dans des conditions suffisantes pour que le synode soit parfaitement éclairé, il peut, avant de proposer l'arrêt de la discussion, offrir la parole à un, ou si besoin est, à plusieurs membres du synode qui partageraient ladite opinion, en limitant, si cela lui paraît nécessaire, la durée de leur intervention.

**E) VOTES**

**Article 38 : Caractère personnel des votes**

Au moment du vote, tout membre du synode se détermine selon la conviction qu'il a acquise à l'issue des débats.

**Article 39 : Vote sur l'ensemble du texte ou par parties**

Suivant la complexité et la longueur du texte proposé à l'approbation du synode, et la façon dont s'est déroulée la discussion, le modérateur peut faire voter sur un texte complet ou, successivement, sur ses différentes parties; un vote final sur l'ensemble est en ce cas exclu, sauf application des dispositions de l'article 54 ci-après.

**Article 40 : Contre-projet**

Le projet présenté par le rapporteur sert de base à la discussion. Toutefois, tout groupe de cinq membres du synode a le droit de demander que soit pris pour base un contre-projet, à condition que ledit contre-projet ait été notifié, au plus tard dix jours avant l'ouverture de la session, au président du conseil régional, lequel est chargé de le transmettre immédiatement au rapporteur et, au plus tard dès le début du synode, à ses membres.

Sauf en ce qui concerne l'examen d'un projet de modification d'un texte de référence inscrit à l'ordre du jour des synodes par le conseil national (cf. article 47), les membres du synode se prononcent sur la priorité d'examen dès que la question est appelée à l'ordre du jour. Quand le modérateur se trouve en

présence de plusieurs contre-projets, le synode se prononce dans l'ordre de leur réception par le président du conseil régional.

Lorsque le synode donne la priorité à un contre-projet, l'un des signataires dudit contre-projet tient le rôle de rapporteur. Après la discussion générale, le contre-projet est soumis au vote du synode, les demandes d'amendement, d'addition ou de suppression étant mises aux voix comme il est dit ci-dessous. Si, faute d'obtenir la majorité prévue à l'article 51, le contre-projet, tel qu'il a été déposé ou tel qu'il a été amendé par les votes successifs du synode, n'est pas adopté, et si les autres contre-projets sont écartés, le modérateur invite le synode à discuter le projet initialement présenté par le rapporteur, ce dernier ayant de nouveau la priorité de parole prévue à l'article 31.

Quand il s'agit de l'examen d'un projet de modification d'un texte de référence inscrit à l'ordre du jour des synodes par le conseil national, un contre-projet déposé devant un synode régional conformément aux règles mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article est étudié après l'examen du texte proposé par les rapporteurs nationaux. L'avis du synode régional sur ce contre-projet leur est aussi transmis.

#### **Article 41 : Question préalable**

Tout membre du synode considérant qu'il serait inopportun de mettre en discussion un texte peut opposer la question préalable, en motivant brièvement sa proposition.

Lorsque la question préalable est opposée, le synode doit en être immédiatement saisi et se prononcer avant l'examen au fond du sujet.

#### **Article 42 : Propositions de modification**

Tout membre du synode peut proposer des modifications au texte en discussion. Toute demande de nature à entraîner une modification du texte doit être déposée par écrit sur le bureau du synode, avant l'arrêt de la discussion.

#### **Article 43 : Suppression**

Saisi d'une demande de suppression, le modérateur appelle le synode à se prononcer sur la suppression de la partie du texte demandée. La suppression n'est acquise que si elle a recueilli la majorité prévue à l'article 51.

#### **Article 44 : Substitution**

Quand un membre du synode désire voir substituer un nouveau texte à celui que présente le rapporteur, ou s'il souhaite qu'une partie de la proposition en discussion soit modifiée, il propose un amendement de substitution.

Les amendements de substitution sont mis aux voix avant la proposition principale, la priorité appartenant à celui qui est le plus éloigné du texte en discussion.

#### **Article 45 : Addition**

Quand un membre du synode demande que le texte soit complété, il propose une addition.

Une addition est mise aux voix après le vote de la partie de la proposition à laquelle elle se rattache.

#### **Article 46 : Passage au point suivant de l'emploi du temps**

Lorsque, au cours de la discussion, un membre du synode considère qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le débat, ni même de passer au vote, et sauf dans le cas mentionné au premier alinéa de l'article 41, il demande le passage au point suivant de l'emploi du temps.

Le synode doit se prononcer sur toute demande de passage au point suivant de l'emploi du temps, éventuellement après que le modérateur ait donné la parole, sur cette question, à un ou plusieurs membres du synode.

Lorsque le synode a voté le passage au point suivant de l'emploi du temps, il aborde sans délai le sujet suivant inscrit à son emploi du temps.



**Article 47 : Modification des textes de référence <sup>3</sup>**

Lors de l'examen d'un projet de modification d'un texte de référence inscrit à l'ordre du jour des synodes par le conseil national, les contre-projets, les demandes de suppression, d'amendement ou d'addition ne sont recevables que s'ils visent à améliorer la rédaction du texte présenté par le rapporteur.

**Article 48 : Proposition de modification acceptée par le rapporteur**

Les suppressions, substitutions ou additions ne sont pas mises aux voix si le rapporteur les accepte. Elles font alors partie du texte en discussion, lequel peut ensuite être modifié selon la procédure habituelle.

**Article 49 : Passage concerné par plusieurs demandes de modification**

En principe, lorsque les demandes de modification portent sur la même partie du texte, le modérateur fait voter le synode successivement :

- 1°) sur les amendements portant sur la portion du texte dont la suppression a été demandée,
- 2°) sur les amendements de réécriture ou de substitution,
- 3°) sur le texte qui reste à voter, tel qu'il résulte des votes précédents sur les amendements,
- 4°) sur les amendements d'addition.

**Article 50 : Vote à bulletin secret**

Le synode vote sur les questions soumises à ses délibérations à mains levées, à moins que le vote au scrutin secret ne soit réclamé par dix membres ayant voix délibérative. En outre, le modérateur peut, de sa propre initiative, décider qu'un vote aura lieu au scrutin secret.

Les bulletins de vote sont recueillis sans que les délégués quittent leur place, ou, à titre exceptionnel, par appel nominal à la tribune.

**Article 51 : Majorité requise**

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres inscrits au synode ayant voix délibérative, établie comme précisée à l'article 12.3, sauf en ce qui concerne les questions concernant l'organisation du travail du synode, pour lesquelles le modérateur a indiqué, avant l'ouverture du scrutin, que la décision sera prise à la majorité des votants. Si cette indication n'a pas été donnée ou si, également avant l'ouverture du scrutin, dix membres du synode ayant voix délibérative, la majorité requise sera celle indiquée au début du présent article.

Sauf dans le cadre de l'application de l'article 58.2, quand le nombre requis de voix n'est pas atteint, il n'est pas procédé au dénombrement des votes "contre". Il n'est en aucun cas procédé au décompte des abstentions ou des refus de vote.

**Article 52 : Procédure allégée de vote**

Lorsque, pour un vote, qui ne requiert pas la majorité prévue à l'article 36 de la Constitution et auquel il est procédé à mains levées, le modérateur constate que la majorité est largement acquise, il n'est pas besoin de procéder au décompte des voix, sauf demande expresse d'un membre du synode.

**Article 53 : Second vote sur une disposition**

Lorsque le modérateur pense qu'une disposition n'a pu être adoptée faute de la majorité requise parce que les votants étaient d'avis opposés sur un point mineur, il doit, le cas échéant après amendement, la remettre aux voix en expliquant pourquoi il fait procéder à un nouveau vote.

Il agit ainsi s'il en est requis par dix membres du synode.

**Article 54 : Renvoi à une commission de rédaction**

Lorsque le synode a adopté un texte, il n'est pas possible de lui demander de voter de nouveau sur le même sujet. Toutefois, s'il apparaît que le texte comporte des ambiguïtés, contradictions ou lacunes, le synode a la faculté de décider que la rédaction sera renvoyée à une commission de rédaction pour être révisée et coordonnée, puis soumise au vote du synode.

---

<sup>3</sup> Les textes de référence concernés sont la Constitution, les statuts de l'union nationale et les statuts-type des associations culturelles, la Déclaration de foi et les liturgies.

**Article 55 : La discussion du projet en délibération**

Celle-ci continue pendant le dépouillement d'un vote au scrutin secret, sauf si la connaissance de son résultat est nécessaire à la poursuite des débats.

**F) FIN DES SÉANCES**

**Article 56 :** A la fin de chaque séance, est indiquée l'heure d'ouverture de la séance suivante.

**Titre VI : PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RAPPORTS**

**A) MINISTÈRES COLLEGIUMS RÉGIONAUX (conseil régional, commissions et coordination)**

**Article 57 :**

57.1. Le synode entend le message du président du conseil régional.

57.2. Il examine le rapport du conseil régional et celui de la commission des affaires régionales.

Une place est réservée, dans le rapport du conseil régional, pour les réponses aux questions soulevées par le synode lors de précédentes sessions.

57.3. Le débat sur les questions financières est introduit par un rapport oral du trésorier régional.

57.4. Les autres rapports prévus peuvent éventuellement donner lieu à une présentation orale. Une présentation plus développée peut être décidée lors de la fixation de l'emploi du temps.

57.5 Dans le cas d'un sujet inscrit à l'ordre du jour par le conseil régional, un rapport préparatoire est établi pour le synode régional par le(s) rapporteur(s) désigné(s) par le conseil régional, prenant en compte les contributions des Conseils presbytéraux et de consistoire. Ce rapport doit comporter un projet de résolution servant de base aux décisions du synode régional

**B) QUESTIONS SOUMISES AUX SYNODES RÉGIONAUX PAR LE CONSEIL NATIONAL**

**Article 58 : Rapports préparatoires**

58.1. Dans le cas d'une question inscrite à l'ordre du jour du synode régional par le conseil national, un premier rapport est établi pour le synode régional par le(s) rapporteur(s) devant le synode national, présentant la question inscrite et les divers éléments d'analyse ainsi que les propositions envisagées. Lorsqu'il s'agit d'une modification aux textes mentionnés à l'article 36 (§§ 1 à 3, 6 à 8) de la Constitution ou à une liturgie, le rapport doit comporter un projet (unique, complet et ne comportant pas d'alternative) de décision servant de base à l'avis du synode régional. Ce rapport est accompagné d'un rapport établi pour le synode régional par le(s) rapporteur(s) désigné(s) par le conseil régional, faisant part de leurs propositions en prenant en compte les contributions des Conseils presbytéraux et de consistoire.

58.2. Les avis du synode régional sont exprimés par un vote à la majorité absolue des inscrits avec le décompte des voix « pour » et « contre ».

**C) DISPOSITIONS COMMUNES**

**Article 59 : Projet d'avis ou de décision**

Tout rapport doit comporter la motivation et la présentation d'un projet (unique, complet et ne comportant pas d'alternative) d'avis ou de décision pouvant servir de base à la discussion du synode.

Le rapport et, le cas échéant, le projet d'avis ou de décision doivent être communiqués au président du conseil régional au moins cinquante jours avant la date d'ouverture du synode.

Si un rapport ne comprend pas le projet d'avis ou de décision requis, le président du conseil régional demande à un ou plusieurs rapporteurs d'établir un projet de décision tirant les conclusions du rapport sous la forme la plus opportune, à lui transmettre au plus tard trente jours avant l'ouverture du synode, en vue de l'envoi du rapport et du projet à tous les membres du synode.

**Article 60 : Modalités de discussion**

60.1. La discussion doit porter d'abord sur le fond de la question, et ensuite sur la rédaction du projet de décision.

60.2. Lorsque les rapports présentés aux articles 57.5 et 58 ont été élaborés par une équipe de rapporteurs, il est précisé au début du débat synodal celui des membres de l'équipe qui disposera en tant que de besoin des attributions du rapporteur, mentionnées au présent règlement.

#### **Article 61 : Si le synode ne suit pas certaines des propositions**

Si la discussion montre que le synode ne paraît pas faire siennes certaines des idées directrices avancées par le rapporteur, le modérateur fait le point de la situation, résume les avis exprimés, indique la procédure qu'il va mettre en œuvre et fait, par des votes précis, prendre position sur les différents points qu'il est nécessaire de fixer pour que puissent être traduites fidèlement les intentions du synode.

La question peut aussi être renvoyée, pour élaboration du texte, à une commission qui est immédiatement désignée.

### **Titre VII : PROJET DE VŒU ET PROJET DE DÉCISION**

#### **Article 62 : Tout membre du synode peut déposer un projet**

Tout membre du synode peut, dans les conditions prévues aux articles 63 à 66, demander que soit pris en considération un texte qu'il dépose entre les mains du modérateur.

#### **Article 63 : Projet de décision suggéré par le déroulement du synode**

Un projet de décision suggéré par le déroulement des débats du synode peut être déposé à tout moment entre les mains du modérateur qui, selon leur objet et l'emploi du temps du synode, décide de le soumettre au synode ou de le transmettre au conseil régional.

Les dispositions des articles 64 et 65 ainsi que de l'article 66 ne s'appliquent pas à ce texte.

#### **Article 64 : Projet de vœu**

Pour être recevable, tout projet de vœu doit être déposé à la table de la modération dans les vingt-quatre heures qui suivent l'ouverture du synode et comporter, outre la signature de son auteur, celle de cinq membres du synode ayant voix délibérative. Toutes ces signatures doivent être aisément identifiables.

#### **Article 65 : Examen des projets de vœux par le synode et votes**

65.1. Il est obligatoirement prévu, dans l'emploi du temps d'une session ordinaire du synode, deux parties de séance consacrées, pour la première, à la présentation des projets de vœux et, pour la seconde - qui ne peut avoir lieu au cours de la même séance ni de la séance immédiatement consécutive - aux votes sur ces textes.

65.2. Lors du moment consacré à la présentation des projets de vœux - moment dont la durée ne saurait être supérieure à une heure, sauf décision expresse du synode - le modérateur donne successivement la parole, pour un temps qu'il fixe de manière égale pour tous, à l'auteur de chacun des projets de vœu qui ont été déposés et dont le texte est remis aux membres du synode avec la mention de leurs signataires.

Après la présentation de chaque projet de vœu, la commission des affaires Régionales intervient brièvement pour rappeler les précédentes prises de position du synode sur le même sujet et indiquer si elle en recommande l'adoption pure et simple, l'adoption sous réserve de modification ou le rejet, recommandation qu'elle motive. Elle peut aussi recommander la transmission à une autre instance spécifiée. Le modérateur donne ensuite la parole aux membres du synode afin de leur permettre d'exprimer leur opinion sur le texte qui vient de leur être présenté et, le cas échéant, de déposer des amendements ou d'indiquer qu'ils ont l'intention d'en déposer.

65.3. Les règles énoncées au titre V du présent règlement sont applicables à la présentation et à la discussion d'un projet de décision ou de vœu, étant précisé que l'auteur d'un texte a qualité pour accepter des amendements, additions ou suppressions, conformément à l'article 48. Toutefois, aucun vote définitif sur l'ensemble du texte ne peut intervenir à ce moment.

#### **Article 66 : Transmission à une autre instance**

Si la commission des affaires régionales a recommandé la transmission à une autre instance et si l'auteur ne s'oppose pas à cette transmission en demandant le vote sur la proposition elle-même, le synode se prononce sur la transmission du texte tel qu'il a été déposé. Un tel texte n'est pas réputé avoir été adopté, mais seulement transmis pour étude à l'organisme désigné.

## **Titre VIII : MINISTÈRES COLLÉGIAUX RÉGIONAUX**

Constitution :

8 : Attributions et fonctionnement du synode régional

9 : Ministères collégiaux régionaux

### **Article 67 : Commission des nominations**

Avant un synode régional électif le Conseil régional peut décider de constituer une commission temporaire « des nominations », chargée de faire au conseil régional des propositions de noms pour faciliter les élections.

Les personnes désignées doivent être inscrites au rôle des ministres ou être membres d'une association culturelle de l'EPuDF de préférence de la région.

La commission organise son travail librement. Elle apporte ses conclusions au conseil régional à une date fixée en accord avec lui.

### **Article 68 : Propositions du conseil régional**

Le conseil régional doit faire connaître ses propositions au synode selon les règles prévues aux § 2 et 3 de l'article 9 de la Constitution et au Règlement d'application des § 2 et 3 du même article.

Lors d'un débat éventuel précédant les élections, les questions portant sur les raisons qui ont conduit le conseil régional à ne pas proposer telle ou telle candidature ne sont pas recevables.

### **Article 69 : Commission des affaires régionales**

Au synode électif quadriennal, le Synode élit une commission des affaires régionales. Elle se compose de cinq titulaires, dont deux ministres; tous discernés parmi les délégués au synode régional avec voix délibérative.

Elle élit son président.

Son mandat se termine à la fin de la première session ordinaire de la période quadriennale suivante.

Un membre de l'équipe juridique régionale peut y siéger avec voix consultative.

La commission peut demander aussi la présence du président, du trésorier ou d'un de membres du conseil régional, pour obtenir sur telle question dont elle est saisie un complément d'information.

## **Titre IX : FIN DE LA SESSION - PUBLICATION DES DÉCISIONS ET DES ACTES DU SYNODE**

### **Article 70 : Allocution du modérateur**

Quand la dernière question prévue à l'emploi du temps a été délibérée, le modérateur prononce une brève allocution et donne ensuite la parole au président du conseil régional.

### **Article 71 : Clôture**

La session s'achève par une prière, un chant et la bénédiction. Enfin, le modérateur prononce : « Je déclare close la session ordinaire (extraordinaire) du ..... e synode régional de l'Eglise protestante unie en... »

### **Article 72 : Transcription et envoi des décisions**

Le conseil régional a la charge de vérifier l'exacte transcription des décisions du synode régional. Ces décisions sont envoyées dans les meilleurs délais :

- au Conseil national
- à tous les membres du synode ainsi qu'aux invités.

**Article 73 : Publication du Cahier post-synodal**

Après chaque session, le cahier post-synodal est publié sous la responsabilité du président du conseil régional. Il contient notamment :

- a) la liste des délégués titulaires ou suppléants, ainsi que des personnes ayant voix consultative et des invités au synode régional, avec l'indication des présents,
- b) un compte rendu sommaire des séances, dont le but est d'introduire les décisions du synode, incorporées au dit compte rendu,
- c) les rapports et les notes d'information énumérés à l'article 5,
- d) la liste des Associations culturelles, ainsi que des postes et des ministres qui les occupent,
- e) la composition du conseil régional et des services de la région,
- f) la composition des commissions synodales, de la coordination et commissions techniques.

**Titre X : RÈGLEMENTS DES SYNODES RÉGIONAUX****Article 74 :**

Les dispositions des articles 7, 9, 11, 15 à 18, 22 et 23, 26 et 27, 29 à 39, 41 à 50, 52 à 56, 60 et 61, 74.3, 74.5 et 75R sont applicables de plein droit aux synodes régionaux.

Les dispositions des articles 3, 4, 6, 12.1 et 12.2., 13, 19 à 21, 28, 40, 51 (à l'exclusion du « a » et compte tenu de l'éventualité prévue par le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 59), 70 à 73, **77** leur sont également applicables de plein droit, sous réserve des adaptations qui résultent nécessairement du remplacement des dispositions des statuts et de la Constitution concernant le synode national par les dispositions concernant les synodes régionaux.

Pour les articles 1<sup>er</sup>, 2, 5, 8, 10, 14, 24 et 25, 57, 58, 59, 62 à 69, 76.2, il est loisible à chaque synode régional de proposer à la commission du règlement prévue à l'article 76 ci-après, un projet de règlement dans lequel ces articles, portant le même numéro que les articles correspondants du présent règlement, contiendront les dispositions particulières qu'il aura adoptées, dans le respect des statuts de l'Union nationale des associations culturelles de l'Église protestante unie de France et de la Constitution, notamment les articles 6 à 9 et 16 de cette dernière.

Les articles applicables de plein droit sont reproduits dans ce règlement avec le même numéro. Toutefois, dans les articles qui contiennent des prescriptions sur des délais à respecter ou sur un nombre de membres du synode à réunir, il est loisible à chaque synode régional de proposer d'inscrire, dans son projet de règlement, des délais ou des nombres différents de ceux qui sont prescrits pour le synode national. A défaut d'un tel règlement, ou avant qu'il ait été approuvé comme il est dit à l'alinéa suivant, les dispositions de ces articles sont applicables aux synodes régionaux, sous réserve des adaptations prévues au deuxième alinéa ci-dessus.

Les règlements des synodes régionaux ne sont applicables qu'après leur approbation par la commission du règlement. En cas de désaccord persistant, la question est portée devant le synode national qui décide en dernier ressort, le cas échéant en arrêtant, après avis du conseil national, une modification du Règlement des synodes.

**Titre XI : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SYNODES OU DU RÈGLEMENT D'APPLICATION****Article 75 : Propositions de modification**

Les membres du synode régional ayant voix délibérative ou voix consultative ont le droit de proposer des modifications au Règlement du synode régional.

Pour être recevables, ces propositions doivent comporter, entièrement rédigé, le texte des dispositions que l'auteur de la proposition souhaite voir figurer dans le règlement ; elles doivent en outre parvenir avant le 31 janvier au président du conseil régional qui les rassemble et les soumet au conseil régional.

Si le conseil régional décide de proposer des modifications au règlement du synode régional, il les transmet, avec l'exposé des motivations, au président du conseil national, qui, au plus tard à la fin du mois d'avril suivant, saisit la commission du règlement définie à l'article 76 suivant.

Le synode régional peut demander l'étude d'une éventuelle modification du Règlement du synode régional. Cette demande laisse entières la possibilité pour le conseil régional de formuler un avis et la responsabilité de la commission du règlement d'arrêter, le cas échéant, le texte du projet à soumettre à la session suivante du synode régional. Lors de l'examen de ce texte le synode demeure libre de donner suite ou non à sa précédente demande.

#### **Article 76 : Composition de la commission du règlement**

Sont membres de la commission du règlement avec voix délibérative :

- a) les deux plus récents modérateurs ou premiers vice-modérateurs ministres, lesquels sont remplacés, en cas d'absence ou d'empêchement, par un ou deux ministres qui ont été modérateur ou premier vice-modérateur dans les années antérieures les plus rapprochées,
- b) les deux plus récents modérateurs ou premiers vice-modérateurs laïcs, lesquels sont remplacés, en cas d'absence ou d'empêchement, par un ou deux délégués laïcs qui ont été modérateur ou premier vice-modérateur dans les années antérieures les plus rapprochées,
- c) le président du conseil national, lequel est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par le premier vice-président ou le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil national désigné par ce conseil,
- d) un membre de la commission des affaires générales désigné par la commission.

Lorsque l'application des dispositions précédentes ne permettrait pas que siège parmi les membres avec voix délibérative au moins un membre de chacune des confessions, est également membre avec voix délibérative l'une des personnes susnommées qui relève de la confession non représentée ; cette personne est déterminée en suivant l'ordre des alinéas « a » et « b » ci-dessus.

Sont membres de la commission avec voix consultative :

- a) le secrétaire général et le conseiller juridique de l'Église protestante unie de France,
- b) le modérateur de la session synodale suivante, s'il a déjà été élu,
- c) le ou les rapporteurs d'un projet de modification de la Constitution, lorsque l'adoption de ce projet par le synode national paraîtrait devoir consécutivement entraîner une modification, proposée par la commission, du présent règlement.

Le modérateur en exercice ou, à défaut, le plus récent vice-modérateur, préside la commission. Il peut décider d'inviter la commission à entendre le modérateur du synode régional, ainsi que le rapporteur devant le synode régional désigné par le conseil régional, lorsqu'est inscrit à l'ordre du jour l'examen d'une proposition de règlement d'un synode régional.

#### **Article 77 : Rôle de la commission du Règlement**

La commission du Règlement examine toutes les propositions à elle transmises par le président du conseil régional, définit son avis au synode régional sur ces propositions et arrête, le cas échéant, le texte du projet qu'elle propose au président du conseil régional. Le cas échéant, ce texte est adressé, par le président du conseil régional, à l'auteur de la proposition ; celui-ci peut demander que le texte de sa proposition soit joint au rapport de la commission. Le conseil régional désigne le rapporteur de la question devant le synode régional.

Celui-ci rapporte au nom de la commission et, si elle a arrêté un projet, sur le texte de ce projet.

Lorsqu'un projet de modification du présent règlement est soumis au synode régional, les propositions de suppression, d'amendement ou d'adjonction ne sont recevables que si elles visent à améliorer la rédaction du texte présenté par le rapporteur ou si elles tendent à le rapprocher soit du texte en vigueur, soit de la proposition initiale de la commission du Règlement. Lorsqu'un contre-projet est déposé et retenu, le synode doit décider de reporter sa décision à la session suivante.

### **Titre XIII : CHARTE DÉONTOLOGIQUE – DROIT A L'IMAGE**

#### **Article 86 - Charte déontologique - Usage des réseaux sociaux durant le Synode**

Les réseaux sociaux sont des espaces de communication qui s'inscrivent dans un cadre déontologique durant les synodes. Il est important de le respecter afin de préserver la richesse de notre vie synodale. Cette charte déontologique est à destination des participants aux sessions synodales.

86.1. Sauf décision contraire du synode lui-même, les séances du synode national ou régional sont privées, c'est-à-dire réservées aux membres délégués à ces synodes, à leurs membres avec voix consultative et aux personnes nommément invitées.

86.2. Les journalistes peuvent assister aux séances publiques et privées, s'ils y ont été préalablement accrédités par le Conseil national ou régional. Ils ne peuvent en aucun cas assister aux séances à huis-clos, ni aux séances de groupe.

86.3. Les membres et participants des synodes qui utilisent les réseaux sociaux durant les sessions synodales doivent garder à l'esprit que les conversations personnelles par le biais des réseaux sociaux sont considérées comme publiques, du fait de la possibilité de faire suivre les contenus et de les retrouver par le biais des moteurs de recherche.

86.4. La mise en ligne de tout ou partie d'un dossier n'est possible qu'après autorisation de la modération du synode.

86.5. De même la diffusion en cours de synode de toute intervention ou décision nominative n'est possible qu'après avoir été autorisée par le modérateur du synode.

#### **Article 87 - Droit à l'image**

Les travaux du Synode et les événements organisés autour (marches, pauses, etc.) font l'objet de prises d'images, photos ou vidéo. Ces images sont susceptibles d'être mises en ligne sur le site de l'EPUDF ou publiées par des supports invités par l'EPUDF. Toute personne qui n'autorise pas les administrateurs du site à utiliser son image à des fins de promotion et de diffusion doit se faire connaître auprès de la modération et demander l'application du droit de retrait qui lui sera accordé sans aucune exception.

\*\*\*





**Mission de l'Église et ministères II : Réformer l'Église en vue de sa mission****Les avis soumis au vote du synode régional**

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 10, 11 et 12 novembre 2023,

ayant pris connaissance de la synthèse des contributions des églises locales en réponse au document « Mission de l'Église et Ministères - II - Réformer l'Église en vue de sa mission »,

et après ses débats, transmet au Synode national les avis suivants :

Avis :	Très défavorable	Défavorable	Favorable	Très favorable	Abstention
Concernant la proposition :					
1.2. Création d'une Équipe nationale Témoignage (Diaconie et Évangélisation)	11	27	55	23	2
2.2. Création d'une Équipe nationale Église universelle – mission et diversité	9	26	61	17	5
3.1.A1. Création d'un nouveau ministère particulier local ou régional	12	38	46	15	7
3.1.A2. Création d'un nouveau ministère particulier de l'Union	9	22	59	28	0
3.2.1. Création d'une Équipe nationale ministères	8	23	52	24	11
3.2.2. Réorganisation de la Commission des ministères en Commission des ministères personnels de l'Union	4	19	50	35	10
4.2. Création d'une Équipe nationale Formation	7	11	46	39	15

En complément des avis ci-dessus, le synode partage le fruit de ses échanges au moyen d'un texte annexe.



*Les rapporteurs sur le sujet synodal, de gauche à droite :  
Mme Anne Beau-Reder – Pr David Veldhuizen – Pr Gérald Machabert*



*Les rapporteurs du synode et la modérature*

Thème synodal – Mission de l'Église et ministères  
**Document complémentaire aux avis — version 2**

Le onzième synode de la région Centre-Alpes-Rhône, réuni les 10, 11 et 12 novembre 2023 à Vogüé, sollicité pour donner ses avis aux propositions élaborées par l'équipe nationale en charge de la réflexion « Mission de l'Église et ministères », a d'abord souhaité s'approprier les étapes précédentes de la démarche, en particulier les « Grandes orientations » déclinant la « Charte pour une Église de témoins », textes adoptés par le synode national de Mazamet (2022).

Afin d'éclairer ses avis, le synode régional s'est appuyé sur lesdites orientations pour exprimer sa vision d'une Église renouvelée. Il a ensuite identifié les besoins correspondants et formulé des propositions pour adapter ses ressources et ses ministères à sa mission.

**L'Église que nous souhaitons** s'enracine dans le Christ, l'écoute de la Parole, la prière. Témoin de la Bonne Nouvelle, animée par l'espérance, fraternelle, elle fait de l'accueil et de l'écoute de chacune et chacun dans sa diversité une priorité. Elle développe les liens communautaires. Elle valorise l'engagement de ses membres dans le monde, prend soin d'eux, les forme et leur offre des moyens de ressourcement. Courageuse et ouverte, elle ose se tenir hors de ses murs et traverser des frontières. Comprenant ses contemporains, elle développe des partenariats avec d'autres communautés, œuvres, mouvements, associations, en vue d'offrir des espaces de rencontre et de partage. Dans le prolongement de la Réformation, l'Église sait évaluer ses pratiques, les adapter, s'alléger, innover, créer. Son fonctionnement privilégie la collégialité ; il témoigne d'une confiance en paroles et en actes vécue entre ses différentes composantes. Elle foisonne d'initiatives et reconnaît une diversité de ministères, rendant grâce à Dieu pour les talents qu'il accorde à ses enfants.

Le synode exprime sa reconnaissance pour les fruits que porte déjà notre Église et les graines qu'elle continue de semer.

120 voix pour et 0 contre

**En chemin vers cette Église souhaitée, le synode a fait émerger 7 séries de propositions :**

### **1. S'enraciner dans la prière et la vie spirituelle**

Le synode souhaite que chaque paroissienne ou paroissien et chaque Église locale puisse régulièrement se réenraciner dans le Christ et nourrir sa spiritualité. Il souhaite que soient développés des lieux et des moments de recueillement et de ressourcement communautaires ou individuels (par exemple des retraites), redonnant à toutes et tous vie et souffle dans leurs engagements.

Plusieurs propositions sont faites :

À la Commission des ministères :

- réfléchir à la création d'un ministère d'accompagnement spirituel, porté par des pasteurs ou non, à la formation nécessaire, à sa reconnaissance et sa valorisation.

Au Conseil régional et à la Coordination régionale :

- veiller à la formation, au sein de chaque consistoire, à la vie spirituelle et à la prière communautaire intégrant la diversité des sensibilités théologiques ;
- proposer régulièrement des formations au témoignage à partir des ressources diverses et variées déjà disponibles (ministres spécialisés, parcours FETE, etc.).

À chaque consistoire :

- veiller à organiser chaque année une retraite priante pour les conseillers presbytéraux ;
- proposer des temps de retraite animés par des intervenants extérieurs en favorisant et en développant les liens avec les communautés existantes (Diaconesses, Fraternité des Veilleurs, Communion de Caulmont, Taizé...);
- à proposer régulièrement des formations aux prédicatrices et prédicateurs — y compris formation à l'oralité.

Chaque Église locale doit être attentive à :

- renouveler la forme du culte à travers la dimension musicale et le renouvellement du répertoire chanté, l'adaptation du langage par une liturgie contemporaine, la mise à disposition de locaux et d'instruments de musique favorisant l'appel à de nouveaux musiciens.

118 voix pour et 0 contre

## 2. Mieux accueillir

Le synode invite à porter de l'attention à l'accueil de toutes et tous et à accorder plus de place aux jeunes générations. Il nous invite à accepter que celles et ceux que nous accueillons ne s'engagent pas forcément dans l'Église et à ouvrir nos portes pour reconnaître celles et ceux qui sont sur le seuil. Accueillir dans des conditions satisfaisantes signifie concrètement disposer de locaux accueillants, confortables, accessibles, visibles et adaptés (par exemple pour l'accueil des enfants).

Pour mieux accueillir dans nos Églises, plusieurs propositions sont faites :

À la Coordination nationale :

- recenser ou produire des ressources autour des questions d'accueil dans l'Église ainsi que des supports de formation ;
- organiser des formations à l'interculturel, à l'interculturalité dans l'Église.

À la Coordination régionale ou au Conseil régional :

- mettre en place un programme de formation à l'accueil (cette action a été explicitement demandée par une forte majorité des travaux de groupe du synode) ;
- organiser régulièrement un synode régional des jeunes.

À chaque consistoire :

- veiller à mettre en place régulièrement un parcours d'accueil des nouveaux à partir de ressources existantes (parcours Alpha, Voyage au pays de la foi, etc.) ;
- réfléchir à la mise en place de nouveaux lieux d'accueil hors des temples (cf. Chez Téo).

À chaque conseil presbytéral :

- recevoir régulièrement des jeunes lors de ses réunions ou en organisant des conseils presbytéraux de jeunes.

111 voix pour et 3 contre

## 3. Faire du lien, faire unité

Le synode redit son souhait de former une Église qui fait corps, qui prend soin de ses membres : elle propose des lieux de rencontre et de partage, sait discerner et reconnaître les compétences et talents pour donner une place à chacune et à chacun, sait dire « non » à des comportements inappropriés et gérer les conflits, et sait faire confiance, dire « oui » et faire bon accueil aux initiatives et propositions des personnes. Elle apprend à connaître les besoins d'entraide et sait mobiliser des moyens diaconaux pour y répondre.

Plusieurs propositions sont faites :

À la Coordination nationale :

- proposer des formations au ministère d'animatrice ou animateur communautaire chargé de l'unité, de l'animation et de la coordination locale, permettant à la paroisse et à ses membres : à l'interne, de prendre soin des un·e·s et des autres et de faire du lien, et à l'externe, de créer de la rencontre — à l'image d'un mouvement de respiration ; ce ministère peut s'exercer en l'absence d'un pasteur ou aux côtés de celui-ci ;
- proposer régulièrement, pour une diversité de ministres et d'acteurs de notre Église, des formations à l'animation ainsi qu'à l'écoute et à l'accompagnement.

Aux niveaux régional et consistorial, voire des ensembles :

- poursuivre et renforcer toutes les initiatives permettant la rencontre et la création de liens fraternels au-delà des activités paroissiales.

Aux Églises locales, de favoriser les occasions de rencontres et de partage, par exemple :

- en interne, notamment par le biais de groupes de maison ;
- en externe, dans des visites d'Églises locales à d'autres Églises locales.

118 voix pour et 0 contre

#### 4. Développer l'ouverture et les partenariats

Le synode encourage les Églises locales à ouvrir avec discernement leurs temples pour des activités non spirituelles, à soutenir les associations du tissu local, notamment en les intégrant à des temps culturels, en soutenant ses paroissiennes et paroissiens engagés dans la cité. Outre les aumôneries, d'autres lieux tels que parvis, cafés, places de marché, pieds des immeubles, salles municipales... peuvent devenir des lieux de présence et de témoignage au plus près de nos contemporains. Osons développer les initiatives œcuméniques et inter-convictionnelles, notamment pour répondre aux défis de notre monde (climat, migration, égalité de genres...) ! Les Églises locales pourraient devenir des lieux de partage d'expériences, notamment internationales.

118 voix pour et 0 contre

#### 5. Redonner du sens à notre vie d'Église ou comment être Église autrement

Le synode souligne l'importance pour chaque Église de prendre le temps de réfléchir à son projet de vie : comment être Église autrement ? Il s'agit pour nos communautés locales de redonner du sens au service, de grandir ensemble et de disposer de compétences pour évaluer les besoins, accompagner les projets et les changements nécessaires.

Plusieurs propositions sont faites :

À la Coordination nationale :

- proposer une formation à la conduite des projets d'Église, à destination des pasteurs, ministres et toute autre personne engagée dans la vie de son Église locale.

Au Conseil régional :

- prendre le temps dans ses visites aux Églises locales d'analyser la réalité de leur situation et de proposer l'accompagnement adéquat ;
- réfléchir à la mise en place d'un ministère régional chargé ;
  - o d'accompagner les Églises locales au changement en les éveillant à leurs besoins et en clarifiant avec elles leurs projets,
  - o de réfléchir aux bons leviers de leur accompagnement ;
- mettre en place régulièrement un forum régional des « engagés de l'Église » et une bourse de compétences pour favoriser le partage d'expériences et d'idées.

À chaque consistoire, ensemble et paroisse :

- identifier des missions qui pourraient être confiées à des jeunes (service civique ou stagiaire) en lien avec des partenaires identifiés (VISA-AD, APSAJ<sup>1</sup>...);
- favoriser la confiance mutuelle pour oser partager besoins et ressources.

112 voix pour et 0 contre

## 6. Alléger la gouvernance de nos paroisses

Le synode souhaite développer une gouvernance plus collégiale, avec des conseillères et conseillers presbytéraux plus représentatifs de la diversité des membres des Églises locales. Il souhaite pouvoir décharger les conseils presbytéraux des tâches de gestion et mutualiser leurs forces sur les questions administratives, financières et de communication. Il souhaite que les relais du niveau régional favorisent davantage la transmission d'informations entre le national et le local. Il souhaite que soit améliorée la mise en relation entre les expériences, informations utiles et pertinentes, d'un côté, et celles et ceux qui en ont besoin, de l'autre.

Plusieurs propositions sont faites :

Au Conseil régional :

- faciliter la mutualisation ou le transfert des tâches de gestion comptable ou immobilière ;
- offrir des lieux d'accompagnement des présidentes et présidents de conseil presbytéral (retraite spirituelle, temps de relecture, groupe de pairs, accompagnement ponctuel...).

115 voix pour et 2 contre

## 7. Tracer les contours de nouveaux ministères

Concernant la mise en place de nouveaux ministères, le synode régional préconise que le Conseil national et la Commission des ministères réfléchissent à :

- offrir un tronc commun de formation à l'ensemble de ces ministres, favorisant le partage d'une culture et d'une vision d'Église communes, en lien avec les communautés, œuvres et mouvements ;
- permettre la mise en œuvre de formations à la carte, tenant compte de la réalité des dons de ces ministres et de leurs formations préalables ;
- favoriser des démarches de formation privilégiant la formation continue et pratique en offrant des lieux et des temps de stage adaptés ;
- la manière de leur offrir reconnaissance et sécurité par des conditions de travail stables et pérennes.

Parmi les nouveaux ministères envisagés ont été cités :

Au niveau régional :

- des ministères artistiques (théâtre, musique, arts plastiques) pour soutenir le témoignage des Églises locales.

Le synode encourage les niveaux consistorial et paroissial à valoriser les ministères autres que pastoraux (animatrices et animateurs de groupes bibliques, prédicatrices et prédicateurs, catéchètes, animatrices et animateurs d'école biblique...) qui édifient l'Église.

115 voix pour et 1 contre

*« Je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai entendu de mon Père. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis et institués pour que, vous, vous alliez, que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure ; afin que le Père vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom. » (Jean 15,15 b-16)*

---

<sup>1</sup> Volontariat international au service des autres — Année diaconale, Association protestante de soutien aux activités de jeunesse.

**Décisions en cours de débat (en lien avec les sujets de ce synode)**

Transmises par le modérateur

**Sur les ministères**

1) Reconnaissance de ministère pour les animateurs de culte en charge d'actes pastoraux  
(porté par *Christophe Denis, pasteur à Bourg les Valence*)

Un certain nombre de paroissiennes et paroissiens engagés pour assurer un acte paroissial (présentation, baptême, bénédiction de mariage, obsèques...) ne trouvent pas toujours de reconnaissance de la part des personnes qui demandent ces actes. Le synode souhaite que soit organisé une reconnaissance de ce ministère comme « envoyé en mission » ou « diacre protestant exerçant une charge pastorale au nom de l'Eglise de ... (cf document relève 2024 p. 6 colonne de droite §2 : « le conseil [...] discerne et appelle des prédicateurs laïcs, des catéchètes ou des animateurs bibliques, leur donne mandat et veille à ce que leur ministère soit reconnu ».

**Sur la vie régionale**

2) Week-end national de formation catéchèse jeunesse

(porte par *Dina Radafiarijaona, mission Jeep*)

Le synode demande au Conseil Régional et à la Coordination de travailler à une proposition attractive pour soutenir la participation au week-end national de formation catéchèse jeunesse des 6-7 avril 2024 à Lille

**Sur la coordination**

3) Mise en oeuvre d'un groupe de travail

(Porté par *Mireille Bidet, coordination régionale*)

Le synode prend acte du non renouvellement d'une coordination élue et demande au conseil régional de créer un groupe de travail en lui donnant deux missions :

- répertorier les incidences de l'évolution de la structuration de la vie régionale et proposer une nouvelle organisation
- réfléchir à des propositions pour organiser l'accompagnement des ministres régionaux

**Sur la vie financière**

4) Paniers connectés

(porté par *Dina Radafiarijaona, mission Jeep*)

L'offrande est un geste liturgique important permettant la participation de toutes et tous. Les jeunes générations n'ont plus d'espèces sur eux pour donner à l'offrande. Le synode demande donc au conseil régional d'encourager les églises locales à se doter de paniers connectés afin de faciliter donc par carte bancaires ou par smartphone.





### **Vœux adoptés par l'assemblée synodale**

Majorité absolue : 67 voix

#### **Vœu : Relève 2024 : accompagnement des président.e.s et vice-président.e.s de CP**

Dans le contexte d'une « Relève 2024 » difficile, de l'évolution des responsabilités des conseils presbytéraux, notamment des président.e.s,  
Devant les témoignages de lassitude, de charge mentale importante, d'isolement de certains conseillers presbytéraux, notamment de président.e.s dans leur ministère.

Le synode régional de l'Église Protestante Unie de France en Centre Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11 et 12 novembre 2023, demande au Conseil régional de réfléchir à la mise en place d'un accompagnement particulier, à l'intention des président.e.s / vice-président.e.s.

Exemple, cela pourrait prendre la forme d'un lieu d'écoute, groupe de pairs, liste non exhaustive.

*109 voix pour / 1 contre*

#### **Vœu : Demande d'allocation pour l'équipement informatique des ministres**

Le synode régional de l'Église Protestante Unie de France en Centre Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11 et 12 novembre 2023,

Considérant la nécessité pour les ministres de posséder à titre personnel du matériel informatique suffisamment performant et récent plutôt que d'utiliser des appareils paroissiaux,  
invite le Conseil national à demander à chaque Eglise locale de prévoir sur son budget une allocation destinée à permettre au(x) ministre(s) exerçant en son sein de s'équiper informatiquement. Cette allocation sera attribuée une fois par mandat et s'élèvera à un montant égal au prix d'un ordinateur de base neuf. Le ministre garde la possibilité de compléter cette somme pour acquérir un matériel plus conforme à ses besoins et désirs. Cette allocation pourra servir à l'acquisition de tout matériel informatique (ordinateur portable ou non, téléphone, tablette, ...) ou périphérique (imprimante, scanner, ...) à l'exclusion toutefois de consommables.

*85 voix pour / 11 contre*

#### **Vœu : Crédit documentation**

Constatant qu'au XXème siècle on demandait aux pasteurs d'être des lettrés, ils bénéficiaient d'une bourse de livres.

Constatant qu'au XXIème siècle on demande aux pasteurs d'être connectés (au Christ !),

Le synode régional de l'Église Protestante Unie de France en Centre Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11 et 12 novembre 2023,

demande au Conseil national que le crédit documentation soit ouvert à des dépenses liées au matériel informatique ou aux smartphones.

*90 voix pour / 17 contre*

## Vœu : Soutien financier prolongé

Plusieurs ministères locaux créés sur des missions particulières notamment dans l'évangélisation, la diaconie ou la jeunesse, ont pu être rémunérés ces dernières années grâce au soutien du fonds FLAM. Ces aides, généralement prévues pour trois années maximum, se veulent être une aide au lancement de dynamiques qui devront être ensuite portées par les Églises locales ou les régions elles-mêmes. Trois ans, c'est effectivement le temps nécessaire pour construire un projet, former les équipes, construire des partenariats... Cependant, vient ensuite le temps de la consolidation.

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé (Ardèche), les 10, 11 et 12 novembre 2023, demande au Conseil national d'étudier avec la fondation FLAM la possibilité de prolonger le financement de ces ministères de trois ans supplémentaires après une demande motivée des institutions bénéficiaires et l'étude de l'avancement de leur projet.

*119 voix pour / 0 contre*

## Vœu : Ecoute et accompagnement

A

Le synode régional de l'Église Protestante Unie de France en Centre Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 10, 11 et 12 novembre 2023, se félicite de la réflexion menée par le Conseil national pour lutter contre les atteintes aux personnes au sein de l'Église, avec la mise en place, au printemps 2023, de la **Cellule d'écoute et d'accompagnement**, professionnelle et indépendante.

La Cellule est accessible à tout moment et par tous (06.24.83.73.02 - contact@stopalaviolence.fr). Chaque Église locale dispose désormais d'une affiche et de l'excellente brochure de prévention « *En Église contre les atteintes aux personnes. Repères et conduites à tenir dans les situations de harcèlement, discrimination, abus de pouvoir ou violence* », les deux disponibles gratuitement sur le site de l'Union.

B

Constatant la nécessité d'accompagner les dispositions prises au niveau national par des mesures structurelles au niveau régional pour améliorer la gouvernance dans l'EPUDF ;

Constatant la difficulté de faire intervenir des personnes formées et expérimentées pour écouter et accompagner les personnes et les groupes dans plusieurs situations de crise ces dernières années dans notre Région – une exigence légale cependant aujourd'hui dans le monde du travail eu égard à la santé et à la sécurité des travailleurs ;

Considérant que continuer à minimiser cette difficulté affecte la gouvernance de l'EPUDF et que, tout en n'assurant pas aux communautés et aux membres engagés de l'Église la protection à laquelle ils peuvent prétendre, cela nuit finalement à sa vitalité et à sa capacité de renouvellement ;

le synode de la région CAR, réuni à Vogüé du 10 au 12 novembre 2023 demande au conseil régional de la Région CAR de mettre à l'étude dans un premier temps, et de mettre en œuvre dans un deuxième temps

### **la création d'une « Commission régionale "Ecoute et Accompagnement" » (CREA),**

- qui soit **attachée au conseil régional**
- pour le conseiller et l'aider au besoin dans la régulation des différends ainsi que dans l'accompagnement des personnes en difficulté et des situations de crise – ce qui supposerait que la CREA soit formalisée comme commission de médiation pérenne (en cohérence avec l'Article 28 de la Constitution) ;
- l'assister dans le déploiement d'une politique ambitieuse de prévention de la violence dans les « relations interpersonnelles » à intégrer chaque année dans la formation des conseillers presbytéraux – un premier axe pouvant consister dans l'approche positive des conflits, par le biais entre autres de la « communication non violente », et le second axe dans la sensibilisation aux techniques d'animation de réunion et de prise de décision basées sur l'intelligence collective et sur la coopération.

*113 voix pour / 2 contre*

**Aumônerie du synode  
Pasteure Claude CAUX-BERTHOUD****Méditation du vendredi 10 novembre matin****Lecture de l'évangile de Jean ch. 15 1 à 10...****Méditation :**

L'image de la Vigne est évoquée plusieurs fois dans l'A.T. Elle symbolise le peuple de Dieu, et cette vigne, Dieu en prend soin malgré son ingratitude et son infidélité. Ici, dans notre texte, Jésus, uni à son Père, est le cep d'une vigne appelée à honorer, à satisfaire le vigneron par ses fruits. Vigne sur laquelle poussent des sarments fertiles et d'autres jugés stériles et qui seront éliminés. Les paroles de Jésus, pour le moins radicales, le rejet et le feu qui détruit, invitent les disciples à se tenir sur leur garde, car trahison et défection ne sont jamais très loin. Cependant, Jésus les rassure : « Vous êtes déjà émondés, purifiés, par la Parole que je vous ai annoncée ».

Réconfortés par cette grâce, les disciples sont disposés à écouter et à recevoir les exhortations de Jésus, ou plutôt ses paroles d'encouragements.

Demeurez en moi ! 10 fois répété dans ces 10 versets. Demeurez en moi. Demeurez dans mon amour. Accueillir Jésus dans les profondeurs de son être... Je vous ai aimés, dit Jésus, ravivant ainsi tout un passé dans lequel il a prouvé son amour sans en parler, et il le prouvera encore dans les jours qui suivront. Je vous ai aimés ; comme le Père me donne son amour, je vous donne le mien. Comme il y a communion entre le Père et le Fils, il y a communion entre Jésus et ses disciples. Demeurez dans mon amour. Soyez attaché à moi comme je suis attaché à vous, comme le sarment est indissociable du cep. C'est par lui que nous sommes et que nous recevons notre vitalité. Réciprocité de cet amour qui se reçoit et se donne, se reçoit et se donne à nouveau. Cet amour qui n'est pas fait seulement de sentiments, est un amour qui engage les disciples à garder les paroles de Jésus, à garder les commandements enseignés, à manifester cet amour par des engagements concrets, par des fruits qui se partagent. Demeurer, c'est se laisser habiter par l'amour du Christ et habiter cet amour pour qu'il soit efficient dans les actes et les paroles, en leur donnant un sens, qui s'inscrit dans le projet de Dieu et du Christ.

Remarquons que les paroles amicales de Jésus, ne sont pas adressées à *un* disciple en particulier, mais aux disciples rassemblés, dans leur diversité, et encore aux lecteurs de l'évangile que nous sommes aujourd'hui. Tous à l'image de la vigne comme un organisme vivant. Tous demeurant en Christ et gardant ses paroles. Ces disciples, au sens large, forment une communauté, une Église, pourrait-on dire dans laquelle chacune, chacun, dans sa diversité, apporte ses ressources, ses inspirations, ses compétences, ses suggestions, ses rêves, son témoignage... Tout cela, certes, et plus encore, la prière, car les disciples sont aussi une communauté priante. Dans la confiance, ils intercèdent, assurés que le Père répondra à leurs demandes ; La visée étant de porter beaucoup de fruits afin que le Père en soit glorifié et que la joie habite les disciples. **Amen !**

## Méditation du vendredi 10 novembre soir

**Lecture du psaume 131... Et court commentaire.**

Il est construit comme un triptyque : 3 versets, 3 tableaux.

1<sup>o</sup> tableau : David se décrit lui-même en négatif : ni cœur arrogant, ni regards hautains, ni prétention, ni grandeur, ni ambition... David utilise des négations pour dire ce qu'il n'est pas ; mais justement, il manifeste par là tout ce qui est positif en lui : la simplicité et l'humilité, cette qualité qui nous échappe toujours !

Le deuxième tableau est en couleur positive et douce pour nous dire ce qu'est la confiance et le repos en Dieu, un temps de calme et de silence, où l'on est restauré.

Et, enfin, le troisième tableau est une exhortation au peuple ; une exhortation à la confiance, en la présence de Dieu.

Ce triptyque fait de ce psaume un tableau paisible, porteur d'intimité avec Dieu. C'est aussi une prière dans laquelle David porte son attention à son peuple.

Les deux premiers tableaux (v. 1 et 2) sont très liés l'un à l'autre.

Dans ce psaume de David, il y a quelque chose de l'ordre de l'extraordinaire dans la relation avec Dieu ; une relation bénie dans un temps de communion silencieuse ; un moment de grâce. Nous connaissons d'autres psaumes de David, porteurs d'émotions, qui disent la louange, (145) la confiance (23), mais aussi la plainte (7) ; qui disent le désespoir et l'angoisse (22) la vengeance aussi, (57 et 58), la repentance (51) et la joie du pardon (32).

David est un personnage que nous connaissons, le dernier des 7 fils d'Isaï, celui qui garde les moutons avec courage les protégeant en allant jusqu'à tuer le lion et l'ours. (1 Sam. 16.11 et 17. 34-36). David, homme vaillant, qui se mesure au géant Goliath ; David, musicien et poète au service du roi Saül ; David, homme entreprenant, homme de guerre, de combats divers, de réussite et d'échec, David, grand roi qui fit monter l'arche de l'Éternel jusqu'à Jérusalem. Eh bien, cet homme découvre que le vrai bonheur ne découle pas de grandes réalisations humaines, de grandes ambitions. Il n'est pas fait de performances ni de prestige ou d'honneur.

Non, le réel bonheur pour David, est ce temps où il ouvre son être intérieur au repos, comme un tout petit enfant comblé par sa mère, d'un petit enfant qui s'abandonne entièrement dans les bras d'un Dieu... Maternel. Oui, un Dieu maternel ; un Dieu aux entrailles d'amour, qui console, porte sur les genoux, et allaite son enfant, comme on peut le lire dans le prophète Esaïe au (ch. 66. 10 à 13) !

Pour vivre cela, point d'arrogance ; mais de l'humilité, de la simplicité, et de la confiance... Du lâcher prise dans le calme et le silence pour que l'âme, ou disons l'être profond, soit au repos, dans une intimité, que Dieu seul peut créer et offrir.

Ce psaume 131 est une courte prière de David prononcée d'un cœur sincère, désireux d'être habité par Dieu, au-delà des brouhahas intérieurs, des tracas, des chagrins, des désillusions asséchantes et de l'orgueil aux ambitions démesurées. Cette prière n'est pas aut centrée. David n'oublie pas les siens. C'est le verset 3. Il se sent partie prenante d'un corps, son peuple. « Israël, attends-toi au seigneur maintenant et toujours. » Ce que David expérimente, il veut le partager, en témoigner auprès du peuple et l'inviter à désirer dès maintenant et toujours cet apaisement auprès de Dieu. Le peuple est invité à attendre non pas des miracles merveilleux, ou des victoires extraordinaires ; non pas des bienfaits ou des cadeaux, mais Dieu lui-même.

Magnifique psaume qui nous invite au repos, à la prière toute simple, humble et confiante, pour être en harmonie avec Dieu... Et comme l'a dit Saint-Augustin : « Tu nous as fait pour toi, ô mon Dieu, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne repose en Toi. » Amen !

## Méditation du samedi 11 novembre matin

**Prière d'accueil :** « *Je sais n'avoir que ce petit jour d'aujourd'hui à donner à Celui qui m'appelle pour TOUT JOUR, mais comment lui dire oui pour toujours si je ne lui donne pas ce petit jour-ci... Dieu a mille ans pour faire un jour ; je n'ai qu'un seul jour pour faire de l'éternel, c'est aujourd'hui !* » (Christian de CHERGÉ, moine au monastère de Tibhirine-1990)

**Lecture biblique :** Jean. 15. 8 à 17

Trois échos sur le texte, trois mots que je relève : Disciple – Serviteur - Ami.

Le disciple : Sa qualité est de *suivre* un Maître, de l'écouter, de se laisser instruire et de s'exercer à pratiquer son enseignement. Parfois le disciple choisit son maître ; parfois, il répond à un appel. Devenir disciple est un événement qui répond à une quête de sens. Désir, recherche, voie nouvelle pour celle, celui qui devient disciple, dans un engagement librement consenti. Les disciples de l'évangile ont donc emboîté le pas *derrière* Jésus pour le suivre. Ce Maître, ils l'ont entendu, vu, ils ont observé sa manière d'être et de faire. Ils ont reconnu son autorité, sa façon d'aimer et de servir. Les disciples se sont laissés regarder par Jésus, aimer par Jésus. Ils se sont initiés, par lui, au projet d'amour du Père, initiés aussi à la vie de groupe, vie communautaire, à l'amour fraternel et au service du prochain quel qu'il soit. Le disciple est appelé à rendre vivant l'enseignement du Maître ; et à l'égal du maître qui ajuste ses actes à sa parole, les disciples sont conviés à concrétiser ce qu'ils ont appris, en demeurant fidèle à la parole du maître.

Le passage lu ce matin nous donne une indication précieuse. Le disciple est celui, celui qui porte beaucoup de fruits, et en cela, il rend gloire non pas à lui-même pour ce qu'il fait, mais il rend gloire au Père. C'est ainsi, dit Jésus, que vous serez mes disciples. Ou encore : C'est ainsi, soyez mes disciples ! Disciples certes, ils le sont déjà, mais être disciple est toujours en devenir, en formation continue. Être disciple est un chemin d'écoute et d'observance, un mouvement, une dynamique !

Serviteur et Ami : Le serviteur par définition est celui qui sert, employé ou esclave, dont le travail est soumis à des ordres, à des exigences. Les disciples ont appris à être serviteurs, depuis 3 ans qu'ils suivent Jésus et qu'ils sont à sa disposition, et qu'ils s'exercent à l'obéissance. Jésus d'ailleurs les reconnaît comme serviteurs. Mais après leur avoir déclaré par deux fois : « Je vous ai aimés », il va leur faire part de ce qui pourrait être une révélation à laquelle ils ne s'attendent pas ! « Je ne vous appelle plus serviteurs, mais amis ». Dans le texte, le serviteur est présenté comme quelqu'un qui ne sait pas vraiment quelles sont les finalités, les projets du maître. Je vous appelle amis, dit Jésus, car tout ce que j'ai reçu de mon Père, je vous l'ai partagé ; L'ami ! celui avec qui on partage tout, à qui on peut tout dire, qui connaît tout de notre vie. L'ami à qui on donne sa confiance, avec qui on vit en vérité, l'ami avec lequel on marche vers un même horizon.

Je vous ai aimés, dit Jésus, et sous-entendu, je vous aimerai encore. Il a déjà prouvé son amour, il le prouvera encore. Et pour qu'il y ait réciprocité dans cette amitié partagée, Jésus invite ses amis à demeurer dans son amour, à garder ses commandements, et à s'aimer les uns les autres. Tout un chemin de consécration et d'engagement qui est tissé de l'amitié discrète de Jésus. Il leur a fait partager ce qu'il a de plus cher : Tout ce qu'il a reçu de son Père. Tout ce que le Père lui a donné. Et cette amitié change tout, donne une couleur, une lumière, une profondeur dans l'engagement qui est plus que le travail d'un serviteur, mais disponibilité, offrande de soi à l'exemple de Jésus qui donna humblement sa vie par amour. « Je vous ai parlé ainsi, dit Jésus, afin que ma Joie soit en vous et que votre joie soit complète. » Amen !

Méditation du samedi 11 novembre soir

**Lecture** évangile de Jean 15.11 : « Je vous ai parlé ainsi, dit Jésus, afin que ma joie soit en vous et que votre joie soit complète. »

**Rendons grâce pour cette joie** : Joie du Christ qui demeure en nous et nous en Lui. Joie d'avoir été appelé pour un service, car il l'a voulu ainsi. C'est lui qui nous a choisis. Joie de porter des fruits qui demeurent et qui se partagent. Joie d'être les amis de Jésus. Joie intérieure du Christ, lumière qui rayonne....

**Voici quelques échos personnels de cette Joie en Christ** : Ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas :

Elle n'est que discrètement présente dans nos jours / bien qu'elle soit plus vaste que le ciel.

Elle se manifeste par petites touches de couleur / bien qu'elle soit d'un infini rayonnement

Elle irrigue notre être intérieur, / mais sa source jaillissante de vie est le plus souvent cachée.

Elle murmure, sans tapage, sa mélodie dans nos cœurs / alors qu'elle éclate volontiers dans des « Alléluia » célestes...

Elle est fragile, délicate, dans notre terreau humain / mais elle y atteste la présence de l'éternité.

Elle n'accompagne pas ceux qui sont envahis par des plaisirs factices, ceux qui sont satisfaits de leur vie, ceux qui sont calfeutrés dans leur bien-être.

Elle n'est pas l'émotion d'un instant comme un feu d'artifice vite plongé dans la nuit / car elle demeure au creux des ombres.

Elle n'ignore pas les maux de l'existence, / elle se manifeste au cœur de la souffrance et dans la souffrance. / Peut-être même est-elle née de la souffrance.

Elle demeure paisible dans les pires situations, / parce qu'elle porte en elle, la marque de l'Esprit-Saint, / le visage de l'Éternel, / la lumière du Christ.

Bien qu'à la fois indicible, surhumaine, parfaite ou complète, / elle est palpable dans notre quotidien.

Rien ni personne ne saurait la ravir / car elle vient d'ailleurs et nous est donnée : « **La Joie** ».

**Culte synodal**

Dimanche 12 novembre matin

**Pasteure Claude Caux-Berthoud***(Prière-textes bibliques-Prédication-Confession de foi et cantiques)*

Avant d'ouvrir la Bible, pour en lire et écouter deux textes, je vous invite à la **prière d'illumination** :

Seigneur, ta parole est le chemin qui conduit au Royaume des cieux. Tu nous as dit que ce Royaume est en nous, au milieu de nous, mais nous avons parfois du mal à le percevoir, aussi reçois notre prière : Viens à notre aide. Envoie ton Esprit-Saint dans nos cœurs et notre intelligence ; afin que nos yeux qui ne voient pas, nos oreilles qui n'entendent pas, notre esprit qui ne comprend pas, s'ouvrent à tes merveilles et à ta miséricorde, pour que nous en devenions les témoins. Pour cela, Seigneur, envoie ta lumière. Que ta Parole devienne une lampe à nos pieds, une lumière sur notre sentier, et une flamme en nos cœurs, par l'Esprit qui est Vie. Amen !

**Cantique** : Arc-en- Ciel N° 235 Loué sois-tu pour ta Parole

**Lectures** : Psaume 63. 1 à 9 ET Matthieu 25. 1 à 13

Il est important de replacer cette parabole dans le contexte des chapitres 24 et 25 de l'évangile de Matthieu, car ils forment un tout.

Au chapitre 24 Jésus annonce la destruction du temple de Jérusalem, alors que ses disciples venaient lui en faire remarquer les constructions. Quand ils se retrouvent avec Jésus en privé, sans doute habités par quelques troubles, ils lui posent des questions : « Dis-nous quand cela va arriver, quel sera le signe de ton avènement, et de la fin du monde ? »

Jésus va leur répondre par un long discours de type apocalyptique, les chapitre -24 et 25-, dans lesquels je relève de nombreux maux et mots effrayants : famine, tremblement de terre, désolation, tribulation, exclusion, guerres, trahison, haine, persécution... À entendre ce discours, on a bien l'impression de n'être ni au premier siècle des évangiles, ni au Moyen Âge, mais dans notre histoire contemporaine, dans ce qui fait notre aujourd'hui, avec tous les problèmes du monde, de l'humanité malmenée, ou plutôt de l'inhumanité actuelle, et les conflits qui s'imposent et peuvent nous figer dans la peur.

Dans ces deux chapitres de Matthieu, 24 et 25 on apprend aussi que le Fils de l'Homme viendra dans sa puissance et sa gloire. Sa venue aura la rapidité de l'éclair. Nul n'en connaît le jour sinon le Père. Ce que l'on sait encore, c'est que cette venue, de celui qui est nommé « Fils de l'Homme » ou « Maître » ou encore, « époux », cette venue plus ou moins attendue, tarde à venir, tarde à se manifester, et se fait désirer.

Pour appuyer son discours, Jésus y glisse des paraboles : Celle du serviteur prudent, fidèle (Heureux est-il !) et du mauvais serviteur négligent (qui partagera le sort des hypocrites, là où il y a pleurs et grincement de dents.) Puis, la parabole des 10 vierges ou 10 jeunes filles que nous avons lue. J'y reviendrai. Puis la dernière parabole, celle des talents, ou deux des serviteurs sont reconnus comme bons et fidèles, et un autre serviteur reconnu comme mauvais, paresseux, inutile, et qui sera mis en pièces et jeté dans les ténèbres.

Dans ce tableau effrayant, angoissant, paralysant, voilà que Jésus introduit dans notre parabole du jour, la notion, l'image, du Royaume des cieux. Je lis : « *Alors*, le Royaume des cieux sera semblable à 10 vierges qui prirent leur lampe pour aller à la *rencontre* de l'époux. *Alors* ! Petit mot de liaison qui pourrait passer inaperçu, mais qui fait entrevoir une nouveauté, comme une issue aux catastrophes annoncées, comme une espérance à laquelle s'attacher, une lampe à garder allumée pour une rencontre et quelle rencontre : celle de l'époux ! Ce petit mot de liaison renvoie à un événement plus ou moins proche, plus ou moins attendu et espéré. En fait, notre texte nous prépare à intégrer sur nos chemins cet « à venir » eschatologique.

Se mettre en route, en mouvement dans le but de vivre cet événement, et de rencontrer le Seigneur, l'époux, là, maintenant, demain, plus tard. Être motivé par un désir profond, comme le psalmiste qui cherche Dieu dès l'aube et qui a soif de vivre avec lui, au quotidien, qui a le désir d'être rassasié comme par un festin. La parabole pose en filigrane le désir d'être invité, avec d'autres, avec l'Église, au festin des noces de l'époux, d'être présents pour la joie de Dieu, pour partager son immense amour, dans une alliance de vie, et de vie sans fin. Le désir, la soif et la faim sont les prémices de la rencontre. L'époux, certes, tarde à venir, mais il vient ! L'époux, c'est celui que nous célébrons aussi lors de la Cène, et avec qui nous partageons un repas de fête. La cène que nous célébrerons dans un moment, est cette invitation à vivre la communion avec le Seigneur, l'époux, ainsi qu'avec tous les invités. Repas de fête, comme une anticipation du festin du Royaume.

Les 10 vierges ou jeunes filles de notre parabole désirent cette rencontre. Elles attendent l'époux pour lui faire un cortège de lumière. Dans ce groupe, cinq sont sages, prudentes, avisées et cinq sont insensées, imprudentes, insouciantes, folles. Mais est-ce vraiment ce qui les distingue ? Toutes attendent, avec leur lampe ! Toutes s'assoupissent et dorment. L'attente fait partie intégrante de notre existence et nous pouvons dresser une liste de ce que nous attendons. C'est parfois puéril, ou illusoire, insensé même ; En tant que chrétiens, qu'attendons-nous ? Qu'est-ce qui motive notre attente ? qu'est-ce que nous mettons en action pour que, ce que nous attendons et espérons dans le monde et dans l'Église, et en nous-même, se manifeste ? Car l'attente se nourrit d'espérance pour soi et pour les autres, de patience, pour soi et pour les autres, et d'action, parce que l'attente n'est pas passive. Elle engage ! Et nous ne sommes pas seuls à attendre. C'est l'humanité entière qui attend et soupire, c'est mon voisin de palier, mon collègue de travail, l'étranger, le paroissien assis à côté de moi, qui attend. C'est la création entière qui soupire après la paix, la rencontre authentique, la fraternité, la solidarité, et qui attend la fête universelle, cosmique et qui est au cœur de notre espérance.

Je fais ici une courte parenthèse : Ces 10 vierges, qui forment une communauté, pourraient être la figure de l'Église, avec ses attentes et ses projets, la figure de chacune de nos paroisses, avec ses attentes et ses projets ; Envisageons aussi ces jeunes filles sont la figure de chacun de nous individuellement ; une part de nous qui est sage et une autre insensée, ces parts pouvant être inégales d'ailleurs ! Je ferme la parenthèse !

Et, je reprends ma question : Qu'est-ce qui distingue ces 10 jeunes filles, les unes des autres ? Qu'est-ce qui les différencie ? Ni leur vertu de virginité, ni leur sommeil, puisque toutes s'endorment, ni le fait d'avoir chacune une lampe. C'est le manque d'huile qui les différencie Leur réserve d'huile fait défaut !

L'huile ! Tout un symbole ! On en dit des choses sur elle ! Elle a des valeurs alimentaires, thérapeutiques, cosmétiques. Elle sert au bon fonctionnement des rouages mécaniques, et pour l'alimentation des lampes pour l'éclairage... L'huile est aussi le symbole du Saint-Esprit, de l'Esprit qui nous est donné d'En-Haut ! Ici, vraisemblablement dans la parabole, une denrée qui ne se partage pas, mais dont on peut faire provision, afin de tenir dans la durée, afin de répondre présent au lanceur d'alerte, afin de recueillir ce cri qui met en mouvement sans s'afférer à d'autres choses, dans le but d'être prêt pour la rencontre et la fête des noces.



Malheureusement, le dénouement de la parabole nous souligne que la pénurie d'huile est irréparable. Il est trop tard pour courir chez les marchands de bonheur. Trop tard, la porte est close pour 5 des jeunes filles.

C'est à la fin de la parabole que nous trouvons un indice qui nous dit comment nous préparer à cette future rencontre, dont le moment est indéterminé ; comment vivifier notre désir de rencontrer le Seigneur ? comment nourrir notre espérance et vivifier notre ardeur ? Jésus ne laisse pas ses auditeurs s'immobiliser dans leurs peurs ou inquiétudes. Il les rend attentifs par des conseils, des avertissements : Voici le dernier verset de la parabole : « Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour ni l'heure. », mais tout le discours de Jésus dans ces chapitres 24 et 25 est ponctué d'exhortations. Non de devoirs, d'obligations, ou de contraintes. Non comme une loi nouvelle ou une morale du bien faire. Le mot exhortation, que j'ai employé, est très positif, car il renferme la signification d'encouragement, de conseil, ce qui me fait dire que le discours ou l'enseignement de Jésus, dans ces chapitres, a une valeur préventive, éducative et non punitive.

Écoutons les encouragements de Jésus à ses disciples dans les chapitres 24 et 25 : Prenez garde, n'ayez pas peur, persévérez, résistez, priez, tenez-vous prêt, veillez.

Voilà les outils que Jésus place devant eux, devant nous, afin de maintenir notre réserve d'huile, afin de nourrir une vie spirituelle, socle qui nous permet de tenir bon dans toutes les nuits du monde. Parmi ces outils, je prendrai le dernier, qui est la finale, la conclusion de la parabole : Veiller. Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure. Cet encouragement s'adresse aussi bien à une paroisse, une communauté, à une Église, qu'à un chrétien qui place chaque jour sa vie devant le Seigneur, puisqu'il désire être uni à lui dans tout ce qui fait son quotidien. Il désire vivre et goûter à ce Royaume qui est déjà là, mais pas totalement présent.

Veiller, c'est donc, être ouvert au Seigneur, au maître, à l'époux qui vient, et pas seulement à la fin d'une histoire, mais tout au long du chemin. Veiller, c'est garder les yeux ouverts comme une sentinelle, non pour ne pas dormir, mais pour garder une attitude de vigilance, de fidélité et de persévérance. Et cela réclame une discipline consentie, tel un musicien qui fait ses gammes pour être prêt pour le concert. Telle une équipe, d'un sport d'équipe où chacun et tous ensemble s'entraîne sur le terrain pour gagner le match. Veiller, c'est être attentif à sa vie spirituelle pour qu'elle soit à la fois prière et engagement concret, adoration et action, louange et miséricorde. Veiller, c'est faire que la prière se glisse dans les diverses activités du quotidien et que les diverses activités nourrissent la prière. Veiller, c'est s'appuyer sur des promesses, celle du Christ présent avec nous, tous les jours, jusqu'à la fin du monde. C'est résister, dans la durée, à tout ce qui pourrait empoisonner l'espérance, empoisonner la confiance en l'Esprit saint, qui dynamise l'élan de notre vie et l'élan d'une vie fraternelle et missionnaire. Enfin, Veiller dans la nuit de ce monde en désordre, et secoué de tant de turbulences, c'est porter en soi, dans nos communautés et au cœur de notre humanité, une petite flamme pour rendre gloire à Celui qui est la Lumière du monde et pour en témoigner.

Oui, qu'il en soit ainsi pour chacun de nous, pour nos communautés paroissiales, pour notre Église. Amen !

**Silence**..... Temps musical méditatif

### **Confession de foi :**

Pour soutenir notre foi, voici une interprétation délibérément et traditionnellement chrétienne du psaume 45, dans lequel le Roi est le Messie, le Christ, l'Époux. L'épousée étant l'Église. Écoutons :

Que mon poème s'élève jusqu'à toi, ô Christ, notre roi. Je crois que tu es l'homme parfait, dans sa plénitude. Tu es le plus beau des enfants des hommes. La grâce est répandue sur tes lèvres, et Dieu, le Père, t'a béni pour toujours.

Je crois que tu as assumé jusqu'au bout le combat de la vie. Tu as lutté pour la justice, la vérité et la paix. Ta parole a frappé le mal en plein cœur. Mort par amour, tu as vaincu la haine.

Je crois que le Dieu Saint, t'a choisi, pour son Christ : il t'a consacré par l'onction de la joie. Parfums et musiques accompagnent ton cortège royal. À tes côtés siège ta bien-aimée. L'Église.

Je crois que ton Église te regarde et t'écoute. Elle a quitté ses rivages pour te servir et témoigner ; et ton cœur, Seigneur, s'émeut de tendresse pour elle. Ton Église s'est faite toute belle pour toi. Elle vient vers toi. Elle se prosterne devant toi. Elle habite le temple de ton Esprit.

De génération en génération, nous te rendons grâce, ô Christ, notre roi !

**Nous poursuivons en louant et confessant le Père, le Fils et le Saint-Esprit :**

**Cantique : N° 41/09 (strophe 7) Dieu trois fois saint,**



### **OFFRANDE DU CULTE SYNODAL**

L'offrande du culte du dimanche 12 novembre 2023 a été affectée,  
sur proposition du Conseil régional,

à la Fondation du protestantisme - Solidarité Protestante Proche-Orient

La somme de **2 883,98 euros** a été recueillie  
(dont 1 410,00 euros en chèques à l'ordre de Solidarité Protestante et 1 473,98 euros en espèces)

### **Prière pour le 11 novembre – jour du souvenir**

Prière écrite par Daniel Henri FORGET, pasteur de l'Église et ex-aumônier militaire  
Présenté au Synode régional Centre-Alpes-Rhône de l'Église protestante unie de France



#### **Préambule**

Pour certain, le 11 novembre est un jour comme les autres, pour d'autres, c'est le Jour du Souvenir, un moment de réflexion en silence. Quel que soit ce temps pour vous, puissions-nous maintenant nous unir par la pensée et nous rappeler pourquoi la vie nous est si précieuse. Je vous invite à la prière avant d'observer un temps de silence.

#### **Prière**

Éternel Dieu, aujourd'hui nous faisons mémoire de celles et de ceux qui nous ont précédé ; de ces personnes qui sont mortes pour que nous puissions vivre ; de ces personnes qui ont souffert et qui souffrent toujours pour la dignité humaine dans ce monde.

Nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont travaillé pour la paix, qui ont fait face aux forces du mal, qui ont recherché la justice jusqu'aux sacrifices de leurs propres corps, de leurs propres santés mentales, de leurs propres futurs et de leurs propres vies. Nous nous souvenons des atrocités des guerres du passées comme celles qui se vivent présentement.

Nous reconnaissons que les combats pour la justice et l'espérance d'un monde meilleur ont été combattus jusqu'au sacrifice ultime de la vie humaine. Nous sommes témoins également que plusieurs à travers le monde vivent encore les horreurs de la guerre et de la terreur.

Nous sommes conscients que la violence et l'injustice font partie du quotidien de plusieurs peuples à travers le monde. Nous nous tenons en solidarité avec eux dans leur recherche de justice et de paix. Nous prions pour la guérison des nations. Nous nous souvenons de celles et ceux qui sont morts lors de conflits de guerre et nous prions avec ferveur et espérance pour une juste et durable paix.

Notre Dieu, fait que nous soyons toujours conscients que la paix est plus que l'absence de la guerre. La paix est la présence de compassion et de compréhension, de foi et d'espoir, de justice et d'amour pour toute ta création. Donne-nous la force de nous solidariser pour construire un monde meilleur où la haine et la violence n'ont pas de place. Aide-nous à construire un monde où l'amour peut vivre. Dieu tout-puissant, notre prière se poursuit par ce temps de silence.



#### **Temps de silence**

**Amen.**

*« Je me souviens »*



Quelques photos des bons moments partagés



*Plénière autour du thème synodal : table ronde « vers de nouvelles formes de ministères »  
De gauche à droite : Mme Rosine Matarin (Chez Téo – Grenoble), Mme Pascale Gheysen (aumônerie régionale hospitalière), Mme Emmanuelle Martin (Mission Jeepp), M. Antoine Rolland (co-président d'Eglise verte), Pr Laurence Tartar (EPU Châlon/Sornay), Pr Nicole Roulland-Rupp (informaticienne régionale).*



*Pr Emmanuelle Seyboldt, présidente du Conseil national, Pr Ulrich Rusen-Weinhold, responsable des relations internationales de l'EPUdF.*



*Temps d'au-revoir et de remerciements pour leur ministère, aux pasteurs qui prendront leur retraite ou qui quitteront la région CAR en 2024, de gauche à droite : Pr Françoise Sternberger, Pr Jean-Pierre Sternberger , Pr Thierry Ziegler, Pr Pierre Blanzat, Pr Petr Skubal.*



*Equipe de la Mission JEEPP :  
Pr Dina Radafiarijaona et Mme Emmanuelle Martin (« Manou »)*



*Mme Corinne Egasse (éditions Olivétan), à la tribune,  
et Mme Nicole Dailcroix, secrétaire du synode.*



*Pr Marc Labarthe, président de la CAGe*



*Saynète préparée par l'Église de Grenoble, avec, de gauche à droite : Pr Hervé Gantz, Pr Marianne Dubois et Mme Esther Bosshardt. Au premier plan, Nicole Dailcroix, secrétaire du synode.*



*Pr Marianne Seckel, ACAT*





*M. Thomas Pourrat et M. Etienne Brun (EEUdF)*



*Le culte synodal – l'assemblée*



*Le culte synodal – les musiciens*



*Le culte synodal – l'assemblée*



*Le culte synodal – l'assemblée*



*La librairie du synode – L'Eau vive – Le Chambon sur Lignon*

